

PROCÈS-VERBAL DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL DU MARDI, 21 JUIN 2022 19H00

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 avril 2022.	4
II- Examen et vote du message du CM au CG concernant la modification partielle PAZ/RCCZ de la liaison câblée Gare-Mayens de l'Ours	
III- Examen et approbation des comptes 2021 de la Municipalité	9
IV- Examen et vote de la convention liant la Commune de Sion et l'ASLAE	16
V- Résolution du groupe des Verts sur les questions écrites	18
VI- Informations du délégué à la PRVC	21
VII- Informations de la Municipalité	22
VIII- Divers/Questions écrites	24
IX- Divers/Divers	32



Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les Chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance ordinaire du Conseil général de la Ville de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 25 mai dernier et peut donc délibérer. Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue et une excellente soirée de travail.

Je dois excuser les absences de la Madame la Conseillère municipale Nadine Pardo, des Conseillers généraux M. Fernand Gillioz, M. Alain Zumstein, M. Christophe Pitteloud, Mme Isabelle Gianadda, Madame Florence Antonioli et Mme Noémie Kuchler-Mayor, annoncés avec du retard, Messieurs les Conseillers Stéphane Haefliger et Christian Miraillès.

Je passe maintenant la parole à Monsieur le Président de la Ville.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, soyez très cordialement salués. Je prends exceptionnellement la parole en guise d'ouverture de cette soirée pour vous relater le livre «Ecrire ma ville Sion». Il vous est remis vraiment en avant-première puisque le vernissage officiel aura lieu demain soir à la médiathèque. Donc je vous demande de le cacher dans vos serviettes, sous votre matelas jusqu'à demain soir. Vous pouvez bien sûr vous y plonger. Vous allez découvrir avec délectation tous les textes qui ont été écrits sur la Ville de Sion.

C'est un ouvrage collectif, une très belle initiative qui a été portée par un certain nombre de personnes qui figurent dans cet ouvrage. Certains d'entre vous, certains d'entre nous ont peut-être commis quelques lignes dans cet ouvrage qui raconte avec beaucoup de coloration ou de couleurs différentes et de saveurs notre Ville. Un peu de discrétion jusqu'à demain soir à 18 heures et puis après, les feux sont libres.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons à l'introduction. Depuis 2018, les comptes sont présentés à l'ensemble du Conseil général. Cette présentation a eu lieu le 2 mai dernier dans cette salle et je remercie Monsieur Dondainaz pour cette présentation. Je profite également pour remercier les différentes personnes qui travaillent dans les services de la Ville pour leur travail quotidien ainsi que les Chefs de service pour leurs réponses aux questions des commissions.

Ce soir, nous avons le plaisir d'accueillir trois nouveaux Conseillers généraux dans notre assemblée. Je vous présente tout d'abord, Monsieur Julien Berthod pour le groupe PS, il remplace Monsieur Sébastien Salamolard, démissionnaire. Monsieur Berthod a été élu Conseiller général en séance du Conseil municipal du 28 avril dernier, conformément à l'article 168 sur la loi sur les droits politiques. Je passe la parole à Madame la Cheffe de groupe PS, Madame Bérénice Georges, pour nous le présenter.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Je ne vais pas me lever puisque c'est mon collègue Monsieur Berthod qui va se lever afin que vous puissiez le voir. Julien est étudiant à l'Université de Lausanne. Il a 20 ans et il étudie les sciences politiques en bachelor. C'est un membre de notre parti et de la jeunesse socialiste et il est passionné de littérature et de cinéma.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous accueillons également Monsieur Lionel Gapany pour le groupe PLR qui remplace Monsieur Valentin Pellissier, démissionnaire. Il a été élu Conseiller général en séance du Conseil municipal du 7 avril dernier, conformément à l'article 168 de la loi sur les droits politiques.

Enfin, nous accueillons Monsieur Patrick Dähler également pour le groupe PLR. Il remplace Madame Chantal Paladini, démissionnaire. Il a été élu en séance du Conseil municipal du 12 mai dernier, conformément à l'article 168 de la loi sur les droits politiques. Je passe la parole à Monsieur le chef de groupe PLR Jérôme Tavernier.



Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Lionel Gapany a 39 ans et a grandi à Sion. Il est formé en polygraphie et dans le domaine de l'assurance. Il est actuellement employé dans une société d'assurances et il joue toujours dans une équipe sédunoise coopérative de hockey, le HC Tourbillon. Il souhaite s'investir pour notre Ville en soutenant la jeunesse et la formation. Il sera aussi membre de la Commission sociale et culturelle. Nous vous remercions de lui accorder la bienvenue dans ce plénum.

Patrick Dähler a 34 ans, il est marié et père de deux enfants. Il s'est formé en génie chimique à la Haute École polytechnique fédérale de Zurich. Actuellement, il est ingénieur chimiste dans une entreprise située en Valais et joue de la clarinette. Il s'intéresse à l'histoire contemporaine et à la politique. Il souhaite s'investir davantage pour notre Commune car il fait déjà partie des sapeurs-pompiers au centre de secours de Sion. Il sera également membre de la Commission sociale et culturelle et nous vous remercions de l'accueillir dans notre Conseil.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous vous souhaitons à tous les trois la bienvenue dans ce Conseil. Je souhaite également la bienvenue à un nouveau groupe du Conseil général. Vous l'aurez peut-être compris, il s'agit du groupe PDC. Réuni le 9 juin dernier en assemblée générale, le groupe PDC de Sion a accepté de changer de nom. Il s'appelle aujourd'hui le Centre Sion.

Le 7 avril dernier s'est réunie l'association des Présidents des Conseils généraux du Valais romand. Nous sommes 11. Nous voulions faire une action commune au niveau de tous les Conseils généraux en faveur de l'Ukraine par un soutien local à une association qui se trouve à Vétroz. Au départ, on voulait faire cette action avec les 11 Conseils généraux. Après discussion dans les différents bureaux respectifs, il semblerait que tous n'étaient pas d'accord de faire de cette manière-là. Donc, il a été décidé que chaque Conseil général ferait ce qu'il semblait être le plus juste. Avec le bureau, nous avons décidé de vous transmettre la plaquette de cette association dans laquelle est expliqué ce qu'elle fait avec un bulletin de versement. Nous avons aussi mis la petite tirelire cochon si ce soir certains d'entre vous veulent participer. Rien n'est obligatoire. Je sais que c'est un peu tard. Vous avez tous certainement déjà participé à plusieurs actions. Donc, c'est à votre bon coeur.

Dernier point et je vous promets, je termine avec mon introduction. A partir de ce soir lors de vos prises de parole, donc notamment pour les questions orales et les interventions, je vous demanderai de vous lever, comme avant le Covid, pour les rapporteurs et les Conseillères et Conseillers ayant déposé des postulats, motions, interpellations ou résolutions, merci de venir devant pour nous les présenter. Quand vous montez, prenez votre carte de vote avec vous. Je vous rappellerai tout cela à chaque fois, ne vous inquiétez pas. J'ai enfin terminé mon introduction. Nous pouvons donc passer à l'ordre du jour.

Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement. Je vais vous le lire.

Point 1: Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 avril 2022

Point 2: Examen et approbation des comptes 2021 de la Municipalité de Sion.

Point 3 : Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la

modification partielle du PAZ/RCCZ de la liaison câblée gare-Mayens de l'Ours.

Point 4: Examen et vote de la convention liant la Commune de Sion et l'ASLAE.

Point 5 : Résolution du groupe des Verts sur les questions écrites.

Point 6 : Informations du délégué à la PRVC.

Point 7 : Informations de la Municipalité

Point 8: Divers, questions écrites et questions orales.



Tous les documents nécessaires durant ce plénum se trouvent sur l'extranet. Vous en avez été informés par mail en date du 1er juin 2022.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 avril 2022

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 avril 2022. Ce dernier a été rédigé par notre Secrétaire, Madame Christine Bourban Carthoblaz en collaboration avec notre vice-Président, Monsieur Alexandre Dubuis. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter. Si tel n'est pas le cas, je le soumets donc à votre approbation. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient sur la touche verte, celles et ceux qui la refusent, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 50 oui, 0 non, 0 abstention.

Je remercie chaleureusement nos rédacteurs et correcteurs, Madame Christine Bourban Carthoblaz et Monsieur Alexandre Dubuis pour leur travail.

II- Examen et vote du message du CM au CG concernant la modification partielle du PAZ/RCCZ de la liaison câblée Gare-Mayens de l'Ours

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons maintenant au point suivant de l'ordre du jour : Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la modification partielle du PAZ/RCCZ de la liaison câblée gare-Mayens de l'Ours. Nous avons reçu ce message du Conseil municipal en date du 11 avril 2022 pour analyse et approbation. Le bureau du Conseil général a décidé d'en donner l'analyse à la Commission d'environnement et d'urbanisme. Madame la Conseillère Mireille Hofmann Jacquod, merci de nous présenter votre rapport.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La Commission d'environnement et d'urbanisme a été chargée de l'examen du message concernant la modification partiellel du PAZ/RCCZ liaison câblée plaine-montagne, gare-Mayens de l'Ours, TéléSion. La commission remercie le service concerné par le message, Monsieur le Conseiller communal Christian Bitschnau et particulièrement Monsieur le chef du service de l'urbanisme Vincent Kempf, pour la présentation et les explications fournies aux questions de la commission. La commission s'est réunie à deux reprises pour examiner la demande.

La réalisation d'une liaison câblée entre Sion et les Mayens de l'hôpital changera définitivement le paysage du coteau mais aura également un impact sur les relations plaine-montagne ainsi que sur le développement de la Commune de Sion. Consciente des enjeux liés à ce projet, la CEU a étudié attentivement les différents documents transmis par la Municipalité. En préambule, la CEU souhaite faire part des remarques suivantes : en premier lieu, la modification du PAZ/RCCZ n'est qu'une étape dans le dossier présenté à l'Office fédéral des transports. Elle est, selon les termes de Monsieur Kempf, légitime pour ancrer l'infrastructure dans le territoire et garantir l'adéquation avec le plan de zone et le règlement des constructions. Cette modification ne garantit en rien la construction de la liaison câblée. D'autre part, malgré le fait que le message ne porte pas sur le coût du projet, cette question demeure importante et il semblait difficile d'approuver un tel projet sans avoir une idée de la prise en charge financière et des éventuelles retombées sur les concitoyens. Enfin, le message présente la liaison câblée comme le mode de transport écologique du futur, mais un mode de transport qui reste fortement dépendant de l'interface entre les autres modes de transport ainsi que de l'attractivité touristique dont il va dépendre.



La commission a donc pris connaissance de ces documents et annexes concernant l'objet précité et la commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des 10 membres présents.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur le Conseiller Christian Pitteloud.

Pitteloud Christian, Conseiller général, Le Centre. Le groupe du Centre a pris connaissance et étudié avec intérêt le message de la Municipalité concernant la liaison câblée plaine-montagne gare de Sion-Mayens de l'Ours. Il est d'abord important de rappeler que le Conseil général est consulté ici ce soir sur ce dossier uniquement afin d'approuver les demandes de modification d'affectation de zones, les stations de départ et d'arrivée, modification du PAZ et du RCCZ. Nous avons compris que cette demande de modification est une exigence de l'OFT et qu'il s'agit ici d'une étape obligatoire afin de pouvoir poursuivre le processus. Il a été également bien compris qu'en cas de non-acceptation du Conseil général ce soir, l'histoire de ce projet s'arrêterait à ce stade et de manière définitive. Ce que nous considérerions bien entendu en l'état comme regrettable, tout en sachant qu'au cas échéant le Conseil général aura tout loisir de se pencher dans le futur sur tous les autres tenants et aboutissants de ce dossier, en particulier les aspects économiques. La littérature très fournie et très détaillée transmise en commission, les explications précises du chef de service, Monsieur Vincent Kempf, abordant non seulement l'objet à traiter mais notamment tous les aspects de ce projet ont permis d'en comprendre davantage les enjeux et ont permis d'étendre légitimement le débat au-delà de l'unique question posée. Cependant, notre groupe suggère que l'on s'arrête ici sur l'unique question, malgré qu'il soit tout à fait adéquat de porter une réflexion anticipée sur les éventuelles prochaines étapes dont nous souhaitons l'implication totale du Conseil général. Il est rappelé et avons pris note également que si d'aventure le projet devait dans le futur, ne pas aboutir et ne pas aller donc à son terme, ces parcelles conserveraient alors leur affectation originale.

Compte tenu de tous ces éléments, vous aurez donc compris que le groupe du Centre est favorable et acceptera ces modifications de zone, tout en suggérant au Conseil municipal, pour les éventuelles prochaines étapes, de traiter désormais ce dossier de manière globale, ceci bien entendu, en y défendant les intérêts de la commune et surtout en y impliquant si nécessaire, et là, c'est très important, les autres bénéficiaires de manière proportionnée à leurs intérêts respectifs. Mesdames et Messieurs, nous vous invitons donc à accepter ces modifications. Merci pour votre attention et je vous souhaite une bonne fin de soirée à toutes et à tous en ce premier jour de l'été.

Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts. Comme on nous l'a rappelé, nous devons nous prononcer aujourd'hui uniquement sur une modification du PAZ et du RCCZ. Il est toutefois difficile de ne pas déborder de ce cadre imposé et de ne pas évoquer les points qui posent question dans ce dossier.

Actuellement, faute d'un nombre d'habitants suffisant auprès de sa station d'arrivée, la liaison câblée reliant la gare de Sion aux Mayens de l'Ours n'a pas obtenu le statut de trafic régional de voyageurs, son financement par la Confédération est donc compromis.

Les Verts ne sont pas opposés à une liaison câblée qui aurait un intérêt public réel et desservirait tout au long de l'année un village déjà existant. Dans le cas où cette liaison ne serait qu'à vocation touristique, nous pensons que la Commune ne devrait s'investir financièrement qu'avec modération et que les coûts de construction et d'entretien sont à partager à la fois par les communes regroupées dans l'association TéléSion, les propriétaires des remontées mécaniques intéressés, le Canton et les partenaires privés. Jusqu'à ce jour, le Conseil général n'a pas été informé sur ce plan de financement. Nous avons le fâcheux sentiment de recevoir des informations au compte-gouttes, de devoir nous prononcer par petite étape sur ce projet sans en connaître l'intégralité. Il nous est donc difficile de nous prononcer actuellement sur un changement d'affectation de zones et des modifications du RCCZ en lien avec cette liaison câblée.

Parmi les informations non encore mises à disposition du Conseil général, signalons les modalités de la construction d'un hameau au pied de la piste de l'Ours. Ce village ne deviendrait-il pas de facto une réalité si la liaison câblée voyait le jour ? Quelles en seraient les contours ? Planifier un tel hameau est-



il nécessaire à l'heure où nos autorités s'activent à développer le nouveau quartier Ronquoz 21 ? Agrandir la zone d'habitat et grignoter ainsi le territoire, va à l'encontre des recommandations du plan directeur communal qui demande de privilégier le développement vers l'intérieur afin de préserver le paysage et de développer une ville durable et de reconnaître les vastes césures vertes ainsi que les respirations paysagères des coteaux. Nous nous nous interrogeons aussi sur l'impact visuel non négligeable qu'auraient sur le paysage ces nouvelles constructions ainsi que l'infrastructure de la télécabine. D'autre part, le report modal de déplacement pour les habitants pendulaires des Agettes, de Salins ou de Veysonnaz nous semble illusoire. Pour des raisons de gain de temps la population de ces communes n'aura pas intérêt à renoncer à la voiture ou au service de bus pour se rendre à Sion.

Reconnaissons toutefois que ce projet permettra de relier la plaine à la montagne en un temps record et pourrait dynamiser toute la région en favorisant un tourisme quatre-saisons. Une liaison câblée devrait fournir à certains Sédunois ainsi qu'à leurs hôtes un transport plus écologique et alternatif à la voiture. Pour toutes ces incertitudes évoquées plus haut, le groupe des Verts laisse le libre choix de vote à ses membres. Je vous remercie pour votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous pouvons passer au vote de l'entrée en matière du message. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière s'expriment en appuyant sur la touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 48 oui, 4 non et 0 abstention.

Madame la Conseillère Mireille Hofmann Jacquod, vous pouvez poursuivre jusqu'aux conclusions et vote de votre commission.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU a analysé l'ensemble du dossier et peut formuler les remarques particulières suivantes : préalablement, la CEU rappelle que l'objet du message porte donc sur la modification partielle du PAZ de la station avale, gare sud et amont, Mayens de l'Ours ainsi que sur la création d'un nouvel article du RCCZ relatif à ces deux sites ainsi qu'aux couloirs définis par l'infrastructure câblée. Il est aussi important de rappeler que la modification partielle du PAZ/RCCZ devient caduque si l'Office fédéral des transports refuse l'octroi de la concession.

Dans le message présenté à la CEU, plusieurs objets font débat. Tout d'abord, il est clair que l'on sent une vocation touristique derrière ce moyen de transport, avec une volonté d'attirer un public régional, voire international. Or, la Commune cherche absolument à présenter le projet comme étant un transport public alors que pour obtenir le titre de trafic régional voyageur, une centaine d'habitants doivent loger à l'année au point de départ et d'arrivée, ce qui n'est clairement pas le cas aux Mayens de l'hôpital. D'autre part, pour démontrer l'utilité de la liaison câblée et maximiser la rentabilité, la population locale se voit contrainte à changer ses habitudes de mobilité en utilisant plusieurs modes de transport différents, interface multimodal. Il est important de relever que la mobilité de demain sera très certainement très différente de la mobilité d'aujourd'hui. La CEU pense que la liaison répondra à un besoin de transports publics sur une vision à long terme.

De plus, le message évite d'évoquer la construction d'un hameau au pied de la piste de l'ours alors que si la liaison câblée voit le jour le village sera de facto une réalité. La création de cette station de montagne est dissociée du projet sans pour autant être abandonnée. Or, avec l'aménagement du nouveau quartier Ronquoz 21, serait-il raisonnable d'agrandir encore les zones d'habitation jusqu'au pied de la piste de l'Ours ?

La CEU a également évoqué la possibilité d'une station intermédiaire qui permettrait de desservir les habitants de Salins et éventuellement de Vex. Les cyclistes chevronnés regrettent la non-faisabilité de la station intermédiaire qui aurait permis d'élargir les possibilités de combiner transports en cabine et descente à vélo. Malgré les questions encore en suspens, la CEU soutient la modification partielle du PAZ-RCCZ qui permettra de poursuivre la procédure de concession et d'approbation des plans pour la liaison câblée. Il faut en effet reconnaître l'audace d'un tel projet qui permettrait une liaison rapide de la



plaine à la montagne et qui se connecte à toute la région touristique des 4 vallées. Cette connexion directe avec la gare de Sion est également une image forte pour un tourisme quatre-saisons. La fonctionnalité de transport pendulaire, voire scolaire, est encore à développer mais pourrait montrer de nombreux avantages en termes de gain de temps et écologiques. La CEU soutient ce projet et la possibilité de développement touristique avec toutefois un bémol sur la question de la viabilité financière du projet et de l'implication financière de la Commune. En conclusion, la CEU a approuvé la modification partielle du PAZ-RCCZ liaison câblée plaine-montagne, gare-Mayens de l'ours, TéléSion à l'unanimité des 11 membres présents.

Andrey-Berclaz Marlyne, Conseillère générale, PS. Le groupe PS du Conseil général a pris le temps de la consultation et de la réflexion à propos de la modification partielle du PAZ-RCCZ liaison câblée plaine-montagne, gare-Mayens de l'Ours.

Au premier abord, la liaison rapide de la plaine à la montagne séduit les Sédunois que nous sommes. La connexion directe de la gare aux 4 vallées est le point fort du projet. On a envie d'applaudir tant la Ville de Sion manque d'infrastructures de ce type en regard de ses voisines et leur train, funiculaire et liaison câblée qui relient la plaine à la montagne depuis plus de 100 ans à Monthey, à Martigny, à Sierre, à Viège et à Brique.

A l'analyse, on note que la vocation de cette liaison est avant tout touristique, même si elle est présentée comme un transport public futur. La centaine d'habitants attendus logeant à l'année sont absents des Mayens de l'hôpital contrairement à Isérables, Riederalp ou Vercorin. Cette modification du PAZ-RCCZ ouvre avant tout la porte à de nouveaux projets immobiliers au pied de la piste de l'ours. Or, avec l'aménagement du nouveau quartier Ronquoz 21, serait-il raisonnable d'agrandir encore ces zones d'habitation jusqu'au pied de la piste de l'O ? Est-ce ce dont nous avons besoin en 2022 ou est-ce un projet du siècle dernier ?

Oui, nous souhaitons des transports publics qu'ils soient train, funiculaire ou transport câblé, pour faire face à la crise climatique et énergétique en cours, mais est-ce la bonne liaison pour le faire ? Beaucoup rêvait d'un funiculaire dès la construction de la conduite forcée avec des arrêts intermédiaires, certains en rêvent encore. Pendulaires et touristes doivent trouver leur compte dans ce type de projet, les accords de Paris aussi. Y investir de l'argent public, 20 millions sans les bâtiments, avec la crise climatique dont nous commençons concrètement à prendre la mesure, est-ce un bon placement ? Sans réelle vocation écologique, cette liaison n'a qu'un public hypothétique de sportifs d'hiver et l'on sait que la neige va se faire rare, donc limitée sur l'année, même si l'on espère les quatre-saisons. L'habitat en aval est rare et trop dispersé pour que les pendulaires comptent dans ce projet. Les réponses faites par la Municipalité à la CEU à propos d'un hypothétique arrêt à Salins témoignent de son inutilité pour les pendulaires, de même que le fait de n'avoir tout simplement prévu aucune station intermédiaire dans le projet. Et là, je ne me centre que sur les paramètres de mobilité, mais en prenant connaissance des différents recours mis à notre disposition et à prendre très au sérieux car ce sont nos concitoyens concernés qui les écrivent. Vous savez d'ores et déjà l'impact du projet sur la région en termes de patrimoine, d'écologie et de paysage pour si peu de bénéficiaires.

Enfin, cette modification nous apparaît comme le seul moment où nous pouvons donner notre point de vue sur cette liaison après plusieurs années de demandes budgétaires par tranches, sans jamais avoir eu à se positionner sur le fond du projet, malgré les notations défavorables de l'OFT et du Canton. Aujourd'hui, ce n'est qu'une modification du PAZ nous dit-on. De notre point de vue, c'est notre position à donner par rapport à ce projet. C'est la seule occasion que nous aurons vraiment de le faire. Est-ce le bon choix pour de l'argent public ? Quel gain, quelle perte pour atteindre les accords de Paris ? Aurons-nous une liaison plaine-montagne à la hauteur de celle des autres villes ou régions du Canton qui servirait vraiment un grand nombre de citoyens de la région et de touristes ?

Je vous rappelle Monthey-Champéry, Martigny-Verbier, Sierre-Montana, Viège-Zermatt, Salvan-Vallorcine, Chalais-Vercorin, toutes ont des arrêts ou un village, voire une station en aval. Comparaison vaudra-t-elle raison ? Pour toutes ces raisons, le groupe PS refuse la modification du PAZ-RCCZ liaison câblée plaine-montagne, gare-Mayens de l'Ours.



Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR a pris connaissance du message ainsi que du rapport de la CEU au sujet de la liaison câblée. Comme déjà répété, il est demandé ce soir au Conseil général de ne prendre position que sur un aspect technique. Cette démarche n'est pas une première. On peut citer notamment la modification partielle du PAZ-RCCZ pour le projet Cour de gare en 2013, la modification partielle du PAZ-RCCZ pour le campus EPFL- HESSO en 2015, la modification partielle du PAZ-RCCZ pour la zone industrielle des Iles en 2018, etc.

Ces messages ont eu pour point commun de dessiner les contours d'une vision autour de projets d'importance, sans pour autant que ne soit encore déterminé le projet définitif, ni spécifié l'aspect financier de leur réalisation. Si ces modifications n'avaient pas été acceptées en son temps, les projets n'auraient pas pu avancer non plus. Il n'est ainsi pas rare de devoir passer par une décision de modification du PAZ-RCCZ, bien avant de connaître les tenants et aboutissants financiers d'un projet sur lequel le Conseil général a pu ou pourra prendre une décision. Il en est de même ce soir avec une question somme toute assez simple, à savoir est-ce que nous sommes d'accord de donner une affectation adéquate à l'implantation géographique d'une station de départ et d'arrivée, tenant compte de l'intégration de ces éléments dans une vision d'interconnexion modale à long terme et permettant de créer une liaison touristique à court terme, évidemment que l'aspect financier aura son importance mais celui-ci doit faire l'objet d'une autre discussion au moment où le projet sera abouti et où on en appellera concrètement à la compétence financière du Conseil général et dans le cas où l'aspect financier devait faire échouer le projet, la modification partielle votée ce soir deviendrait caduque. Tenant compte de ces éléments, le groupe PLR estime que le tracé proposé par la Ville est bon. Il minimise autant que faire se peut les nuisances sur le bâti existant.

Aux yeux du PLR, il n'existe ainsi aucun frein à cette modification. Aussi, le groupe PLR accepte la modification partielle du PAZ-RCCZ nécessaire à la bonne poursuite du projet. Merci pour votre attention

Lauener Georges, Conseiller général, UDC. L'envie est grande d'approuver cette modification du plan de zones parce que dans l'immédiat, cela ne coûte rien et parce que ce projet de liaison câblée sera silencieux, non polluant, beau, moderne et luxueux. Qui n'est pas émerveillé de voir la technicité d'une remontée mécanique moderne, grande et spacieuse ? Les stations de départ seront confiées à des architectes de talent. Elles seront luxueuses, ambitieuses, belles, des objets architecturaux de prestige, une vraie vitrine pour la Ville de Sion. Il n'y a que les rabat-joie qui oseraient émettre des réserves sur ce magnifique projet silencieux, non-polluant, etc.

Parler de l'utilité, du financement et de la rentabilité de ce projet, c'est parler de l'éléphant dans la pièce que personne ne veut voir. Mesdames et Messieurs, à la question de l'utilité et de la rentabilité de ce projet, la réponse nous a été donnée par l'Office fédéral des transports qui, en nous refusant ses subventions, nous répond clairement : non.

Ce projet n'est utile que pour les skieurs. Ce n'est pas un projet quatresaisons, utile pour la mobilité douce. S'il l'était, il recevrait des subventions, comme tous les autres projets qui en reçoivent, distribuées géographiquement dans l'ensemble de la Suisse pour que chaque Canton, chaque Ville ait une part du gâteau. Ce projet en intégrant la mobilité douce à reculons n'est pas visionnaire. Il est beau, moderne, sera neuf pendant dix ans, mais il n'apportera pas une pierre à la candidature de Sion comme capitale suisse des Alpes, car il ne fait rien qui n'a pas déjà été fait ailleurs. Nous avons intégré la mobilité douce avec des lignes de bus qui vont coûter plus que ce qu'elles ne sont réellement utiles, qui vont coûter par utilisateur km beaucoup plus que ce qui est toléré, beaucoup plus que ce qui est subventionné. Ces lignes de bus seront difficiles à maintenir sur la durée en raison de leur coût et de la trop faible densité de population qu'elles desservent. Avec vos lignes de bus, vous appliquerez des solutions standards qui ne tirent pas avantage de la topographie alpine. En effet, la topographie montagneuse est un obstacle aux transports, nous le savons tous et nous le voyons bien, quand il faut monter les deux tonnes de sa voiture pour rentrer dîner à Vex et manger un repas de moins d'un kilo avec un moteur à combustion, on a produit déjà plus que sa part de CO2. A la descente toute cette énergie part dans les freins. Avec une télécabine, c'est un peu comme un ascenseur, le poids des cabines qui descendent compense celui de celles qui montent avec un moteur électrique donc potentiellement sans production de CO₂. Quand il y a manoeuvre, cela devient beaucoup moins



polluant. Ce qui vous est suggéré dans cette prise de parole, c'est une station intermédiaire à Salins. Ainsi, les usagers de la mobilité douce des Agettes et de Veysonnaz, qui pendulent pour aller travailler, pourraient le matin descendre vers la télécabine à Salins pour se rendre au travail ou en ville et le soir descendre de la télécabine aux Mayens de l'hôpital pour rentrer chez eux en vélo. Ainsi, ils seraient rapides et ne transpireraient pas avant leur rendez-vous et pourraient se déplacer très efficacement en profitant des plaisirs et qualités de la mobilité douce. Certains rentreraient même dîner à la maison à midi. Pour opérer un transfert modal de la voiture vers les transports publics ou la mobilité douce, il faut une alternative attractive. Une alternative peut-être attractive si elle est rapide, confortable, fun et bon marché. Souvent, une combinaison de plusieurs de ces aspects entrent en ligne pour choisir un autre mode de transport et pour quitter sa voiture. Un terrain très pentu comme celui de la Ville de Sion et de sa région est source de beaucoup de difficultés et de coûts supplémentaires. Avec une télécabine, vous avez un rare cas où cette topographie difficile peut-être avantageusement exploitée, mais cela ne va pas de soi. En permettant aux habitants de se rendre rapidement et de manière fun, écologique et sans essence, concrètement en ne faisant quasiment que de la descente en deux-roues. Dans la plus grande ville du Valais, le télécabine peut opérer un transfert modal. Pour cela, il faut drainer les populations à la descente, par exemple les habitants des Collons et des Masses descendraient aux Mayens de l'hôpital pour aller en ville et ensuite iraient jusqu'à Thyon 2000 avec la télécabine et descendraient pour rentrer chez eux. Vex serait desservi à la descente depuis les Mayens de l'hôpital. Le haut du village descendrait à Salins pour se rendre à Sion et le bas du village irait directement à Sion, même chose pour Hérémence, etc. Turin et Baar seraient desservis à la descente depuis Salins, pour rentrer le soir et iraient directement à Sion le matin. Ainsi, vous pourriez toucher les subventions fédérales en faisant un projet qui touche tout un chacun du printemps à l'automne.

Ce que je suggère, c'est de faire un pas de côté et un pas en arrière, de prendre un peu de recul et de profiter du refus de l'OFT pour modifier ce projet pour qu'il satisfasse ces objectifs régionaux de mobilité et pour qu'ils desservent les habitants de ces villages qui viendront adeptes de la mobilité douce grâce à cette infrastructure. Cela nous fera retarder le projet de six mois et coûtera peut-être 200'000 francs, mais cela vaut la peine. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons donc passer au vote de ce message. Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent ce message s'expriment en appuyant sur la touche verte ; celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le message concernant la modification partielle du PAZ-RCCZ de la liaison câblée gare-Mayens de l'ours est acceptée par 33 oui, 15 non et 3 abstentions. Je remercie chaleureusement la CEU pour tout son travail.

III- Examen et approbation des comptes 2021 de la Municipalité

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au point 2 : Examen et approbation des comptes 2021 de la Municipalité de Sion. J'invite les rapporteurs des commissions à venir prendre place à la tribune pour présenter les rapports de leur commission avec leur carte de vote. Donc, Madame Sierro Fardel, Madame Hofmann Jacquod et Monsieur Moren, s'il vous plaît.

Avant de commencer à proprement parler l'examen de ces comptes, deux mots sur le déroulement de cette analyse. Nous allons commencer par l'entrée en matière. J'ouvrirai la discussion générale et nous voterons sur l'entrée en matière. Puis, les rapporteurs nous feront un condensé de leur rapport jusqu'à la conclusion et au vote de leur commission. Après leur intervention, j'ouvrirai la discussion générale sur les comptes et, au final, nous passerons au vote. Nous commençons donc par l'entrée en matière, Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous pouvez nous présenter la première partie de votre rapport jusqu'à l'entrée en matière.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion a examiné le projet de comptes 2021 de la Ville. Elle s'est réunie à huit reprises pour préparer et établir son rapport. Les



quatorze membres présents de la Commission de gestion approuvent tacitement l'entrée en matière sur les comptes 2021 de la Ville de Sion.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La Commission d'environnement et d'urbanisme tient d'abord à remercier Monsieur Dondainaz pour sa présentation synthétique des comptes, le Président de la Municipalité, les Conseillères et les Conseillers communaux ainsi que les Chefs de service pour les réponses apportées à leurs questions. La commission s'est réunie à cinq reprises pour examiner les comptes pour l'année 2021. La commission a pris connaissance des documents en relation avec les comptes et a relevé dans la mesure du possible les éléments concernant ses compétences, à savoir l'environnement, l'urbanisme, les travaux publics, l'énergie ou autres rubriques qui s'y rapportent. La commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des dix membres présents.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, Le Centre. La Commission sociale et culturelle s'est réunie à cinq reprises pour l'examen des comptes 21 de la Ville de Sion. Elle a tenu une séance en présence de Monsieur Patrick Dondainaz, Chef du service des finances, et du Président de la Municipalité, Monsieur Philippe Varone, le 25 mai 2022 pour la communication des réponses aux questions écrites. La commission leur adresse ainsi qu'à leurs collaborateurs ses remerciements pour les explications, les informations fournies.

Elle accepte également l'entrée en matière.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre maintenant la discussion générale sur l'entrée en matière. Il n'y a pas de demande de parole. Nous allons donc passer au vote de l'entrée en matière. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sur les comptes 2021 de la Municipalité de Sion s'expriment en appuyant sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 51 oui, 0 non, 0 abstention.

Nous passons à l'examen des comptes. L'examen se fait donc sur l'ensemble des neuf divisions des comptes 2021. Chaque rapporteur nous fera le compte rendu du rapport, lira ses conclusions et le vote de sa commission. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, c'est à vous pour l'ensemble des comptes jusqu'au vote de votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Voici les conclusions de la Commission de gestion. Alors que l'exercice précédent clôturait avec un excédent de charges d'1,96 million, les comptes 2021 sont équilibrés avec un excédent de revenus de 209'000 et cela après une attribution de 10 millions à la réserve de politique budgétaire. Le résultat économique de la Ville s'élève donc à plus de 10 millions. Le résultat est bien meilleur que le budget qui prévoyait une perte de 5,3 millions. Les conséquences de la pandémie du Covid 19 n'ont donc pas été aussi négatives que prévues en termes financiers.

La marge d'autofinancement représente plus du double de celle annoncée au budget pour atteindre 30,2 millions. Ce résultat réjouissant s'explique notamment par un bénéfice important sur les opérations d'achat/vente d'énergie, par des recettes fiscales plus élevées qu'attendues et aussi par des gains sur des ventes immobilières. Les investissements sont couverts à 111%. Les dépenses d'investissements sont conformes au budget, à 31,1 millions.

MCH2: La Ville de Sion est une commune pilote pour l'implémentation du MCH2, le nouveau modèle comptable harmonisé exigé par l'ordonnance de gestion financière des communes. Les comptes de la Ville sont présentés pour la première fois selon ce modèle en 2021. Quels sont les impacts de son introduction? Vous trouvez à l'écran le bilan de la Ville avant l'introduction du MCH2. On peut y voir que la Ville possède des actifs à hauteur de 468 millions et ces actifs sont répartis entre le patrimoine financier et le patrimoine administratif. On retrouve dans le patrimoine administratif tous les actifs qui sont nécessaires à l'exercice de la tâche publique et les autres actifs sont dans le patrimoine financier.



A titre d'exemple, un bâtiment d'une école se retrouve dans le patrimoine administratif alors qu'un bâtiment loué à un tiers figure dans le patrimoine financier car il n'est pas nécessaire à une tâche publique. Au passif du bilan, on constate que les capitaux propres, autrement dit la fortune de la Ville, s'élève à 170 millions, à savoir 36% du total du bilan. Selon les règles du MCH2, le patrimoine financier peut-être inscrit à sa valeur comptable, comme elle l'a toujours été ou réévalué à sa valeur vénale. La Ville a choisi de réévaluer son patrimoine financier à sa valeur vénale pour un montant de 33,9 millions, augmentant les réserves liées à la réévaluation du patrimoine financier pour le même montant. Ce premier impact est identifié en vert dans le bilan à l'écran. Cette réévaluation permet de montrer des comptes plus proches de la réalité économique. Par principe de prudence et contrairement à d'autres cantons, le patrimoine administratif ne peut pas être réévalué. Par conséquent, les biens du patrimoine administratif restent à la valeur historique et sont donc probablement sous-évalués.

Conformément au MCH2, les participations détenues d'entreprises publiques, comme la participation Oiken, sont considérées comme du patrimoine administratif. Elles n'ont donc pas été réévaluées à la valeur vénale. En revanche, les amortissements préalablement comptabilisés ont pu être réintégrés et affectés à la réserve de politique budgétaire pour un montant de 3,4 millions, augmentant la réserve de politique budgétaire pour le même montant. Ce deuxième impact est identifié en orange dans le bilan. Avec le MCH2, il existe une nouvelle réserve : la réserve de politique budgétaire, à laquelle il est possible d'attribuer des parts du résultat.

Si on en vient au bilan au 31.12.2021, le total du bilan atteint un montant de 494,7 millions et la fortune nette comptable atteint un montant de 217,4 millions, représentant le 44% du total du bilan, ce qui témoigne d'une bonne situation financière. Dans les capitaux propres figurent les deux nouvelles réserves identifiées ici avec la flèche rouge.

Indicateurs: Les indicateurs montrent une bonne gestion financière de la Ville. L'introduction du MCH2 influence directement les indicateurs de la Ville. C'est particulièrement flagrant pour la dette nette par habitant qui passe de 2'483 francs en 2020 à 1'615 francs en 2021. La dette nette est calculée sur la base de la dette brute, moins le patrimoine financier. Or, comme le patrimoine financier a été réévalué, la dette nette est désormais réduite et cet indicateur est amélioré, mais il est désormais plus proche de la réalité.

Recettes fiscales: Les impôts sur les personnes physiques sont supérieurs au budget d'1,96 million et ceux des personnes morales de 0,82 million. Cette augmentation s'explique notamment par les impôts sur les gains immobiliers et sur les prestations en capital encaissés qui augmentent fortement. L'impôt sur les mutations d'immeubles s'élève à des niveaux jamais égalés par le passé. L'attractivité de la Ville et in fine le volume des transactions expliquent cette forte progression.

Énergie et photovoltaïque : En 2021 l'achat/vente d'énergie a permis de dégager des recettes conséquentes, laissant apparaître un bénéfice de 9,82 millions. Toutefois, le marché de l'électricité est soumis à une certaine volatilité. La gestion d'un portefeuille énergétique expose la Ville à des risques, notamment de volume, dépendance à l'hydrologie et de prix. Afin d'assurer une certaine stabilité, la Ville dispose d'une politique de gestion des risques documentée et systématique. Dans un contexte de prix de l'énergie élevé, il paraît encore plus important de maintenir les investissements dans la production d'énergie renouvelable et notamment d'investir dans l'énergie solaire en utilisant les montants budgétisés pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics afin de varier les sources d'approvisionnement et de diminuer notre dépendance aux marchés étrangers.

Divers: L'examen des comptes 2021 en comparaison du budget a suscité de nombreuses questions. Afin d'en simplifier la lecture et dans une volonté de transparence, la Cogest souhaite que chaque ligne de la brochure présentant une variation budget/comptes de plus ou moins 20% et d'un montant supérieur à 20'000 fassent l'objet d'une justification dans le document.

Perspective : Il est difficile, voire impossible de prévoir les résultats futurs de la Ville. Nous notons toutefois l'impact considérable et durable des effets de la RFFA. L'augmentation des prix de l'énergie permettra à la Ville, et c'est tout le paradoxe de maintenir son rendement significatif sur ses ouvrages hydrauliques, mais aura un impact négatif sur la facture d'énergie des citoyens et de la Ville. Les



augmentations de prix des matières premières mais aussi les difficultés d'approvisionnement, impacteront les activités de la Ville, notamment les investissements. Les recettes fiscales sont en augmentation grâce aux impôts spéciaux ayant un caractère fluctuant. Le montant d'impôt sur le revenu moyen des contribuables baisse légèrement. La Ville enregistre des pertes sur débiteurs plus importantes en 2021 en raison d'une progression du nombre d'actes de défaut de biens. Nous relevons des informations réjouissantes. La nouvelle loi sur l'enseignement tertiaire déploiera ses effets durant les prochaines années et allégera les comptes de la Ville de manière significative. Par la suite, les charges de centralité devront également faire l'objet d'une attention particulière. Nous notons aussi la capacité de la Ville à maîtriser ses charges et à suivre ses projets d'investissements. Enfin et surtout le dynamisme de la Ville est confirmé par le nombre de nouvelles entreprises et l'augmentation de la population.

La Commission de gestion remercie le Président de la ville, les chefs de service ainsi que les collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année 2021. Elle remercie particulièrement le chef de service des finances, Monsieur Patrick Dondainaz pour sa collaboration et la mise à disposition des chiffres et graphiques utilisés dans le présent rapport. Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, la Commission de gestion vous recommande, à l'unanimité des 14 membres présents, d'accepter les comptes de la Ville de Sion. Je vous remercie pour votre attention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La commission relève les résultats globalement bons des comptes présentés. Le MCH2 a amené une modification favorable des différentes rubriques et en particulier des valeurs comptables et d'amortissement. Les montants comptabilisés par la Ville sur l'énergie sont très positifs. Passablement de travaux ont été retardés, tout comme durant l'année 2020. La commission souhaite que la Ville retrouve une nouvelle dynamique conformément aux travaux prévus dans le budget.

La commission restera particulièrement attentive au sujet suivant : l'impact de l'augmentation de l'énergie, la concrétisation des projets de pause de panneaux PV sur les bâtiments communaux d'importance, l'augmentation des coûts de construction sur les différents projets menés par la Ville, passerelle, bâtiments administratifs, pôle musique, etc. concernant les avancements et respect des projets.

La commission remercie encore les services pour les travaux entrepris ainsi que pour les réponses qu'ils ont fournies. La Commission environnement et urbanisme a accepté les comptes 2021 de la Ville de Sion par 11 oui, 0 non et 0 abstention et vous propose d'en faire de même.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, Le Centre. Conclusion de la commission et vote final : la commission a analysé sous l'angle social et culturel les comptes 2021 de la Ville et est satisfaite du résultat comptable malgré le déficit annoncé. Toutefois, elle constate que le résultat positif vient essentiellement de la vente d'un terrain, chose qui n'est pas trop envisageable à l'avenir afin de préserver le patrimoine. Elle prend acte également du profit grâce au portefeuille énergétique et de divers revenus d'impôts à la hausse. Nous saluons également le nouveau système comptable MCH2, même s'il nous donne du fil à retordre pour nous y retrouver dans les écritures comptables. La réserve financière créée est également de bon augure pour les années prochaines.

Mais que dire de plus sinon que nous attendons avec impatience le prochain budget afin d'observer l'évolution des dépenses concernant nos dicastères, soit la culture et le social. Pour le social, nous sommes bien sûr tributaires de l'économie et au vu de l'augmentation des coûts de la consommation et des charges des différentes énergies, la commission sociale et culturelle se fait du souci.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité de ses 11 membres présents, les comptes 21 de la Municipalité de Sion.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre maintenant la discussion générale sur les comptes 2021 de la Municipalité de Sion.



Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC salue et félicite la Municipalité pour l'excellente tenue des comptes 2021. Le caractère exceptionnel mentionné dans les rapports de commission incite certes à la prudence, mais comment regimber quand ce plénum a accepté un budget présentant un excédent de charges et un autofinancement relativement faible.

La Municipalité a pris des engagements en matière d'énergie via son portefeuille mais aussi pour l'avenir via le PDcom et le développement des énergies renouvelables. Elle a constitué une réserve de politique budgétaire de 13 millions. Ces mesures nous inspirent confiance pour la gestion du ménage communal d'autant que des postes lourds pour notre Ville que les élus sédunois ont contesté, vont se résorber. Je pense principalement aux coûts de l'enseignement tertiaire. Pour tous les éléments fâcheux, comme la RFFA ou les charges de centralité, on se retrouvera au budget pour en parler mais en l'état, au vu des résultats de 2021, le groupe UDC accepte avec plaisir les comptes présentés. Merci.

Rey Charles André, Conseiller général, Le Centre. L'année 2021 s'annonçait difficile pour la Ville de Sion. En effet avec le cumul des difficultés que faisaient présager le Covid et ses multiples implications économiques et sociales, les questionnements liés à l'intégration de la deuxième tranche de la réforme cantonale de l'imposition des entreprises, le résultat final de l'exercice 2021 était des plus incertains.

De nombreux éléments sont venus corriger ces sombres perspectives. Les plus significatifs sont l'évolution spécialement positive des rentrées fiscales plus particulièrement sur les gains immobiliers et les droits de mutation, le bénéfice record de 9,82 millions sur l'activité d'achat/vente d'énergie, la vente de terrains du patrimoine financier apportant un bénéfice de plus de 7 millions. Notons également l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 qui a permis une réévaluation du patrimoine financier et une correction du patrimoine administratif pour un montant total de plus de 37 millions.

Une bonne maîtrise des charges de fonctionnement par les différents services de la Ville doit être également mentionnée. Le résultat final est des plus satisfaisants avec un degré d'autofinancement de 100%, soit plus de 30 millions, la création d'une réserve de politique budgétaire de plus de 13 millions et la diminution de la dette consolidée de la Ville de plus de 5 millions.

Le groupe du Centre se réjouit de cet excellent résultat. Cependant, il constate que ce sont de nombreux éléments ponctuels qui ont permis d'arriver à cette situation. En effet, les bénéfices records sur la vente de terrains ou de l'activité d'achat/vente d'énergie ne peuvent constituer un oreiller de paresse. Les défis sont de taille pour les années à venir. Avec l'augmentation des prix de l'énergie des matières premières, la Ville sera directement impactée. Aussi, le groupe du Centre enjoint la Ville à maintenir ses efforts pour maîtriser ses coûts de fonctionnement. Il souhaite que la Ville cible principalement ses investissements-là où ils bénéficient directement à la population sédunoise et à ses entreprises. Dans une note plus positive, le groupe du Centre relève que les charges de centralité baisseront de manière significative avec l'introduction de la nouvelle loi sur l'enseignement tertiaire. Comme vous l'aurez compris, le groupe du Centre accepte les comptes 2021 tel que présenté et vous propose, chères et chers collèques, d'en faire de même. Je vous remercie de votre attention.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Les comptes 2021 de la Ville de Sion sont bons, le dire est même un pléonasme tant ils sont bons. Il n'est probablement pas nécessaire de revenir en détail sur les points relevés par mes collègues des autres groupes.

Les éléments remarquables de ces comptes 2021 sont connus de tous : des ventes d'électricité au plus haut, des rentrées fiscales plus importantes que prévues, particulièrement pour les impôts sur les personnes physiques, la vente d'un immeuble sur la commune de Crans Montana et la réévaluation du patrimoine financier pour 33 millions de francs. Au final, un excédent de revenus de plus de 200'000 francs, sans compter la création d'une réserve de politique budgétaire dotée de 13 millions de francs, alors qu'un excédent de charges de plus de 5 millions étaient budgétés. Les comptes 2021 ne sont pas bons, ils sont excellents. Nous pourrions-nous satisfaire de ce résultat et nous arrêter ici, chose que je ne vais évidemment pas faire. Le groupe Socialiste désire ainsi nuancer ce résultat tellement bon que presque indécent.



En effet, nous avons le sentiment qu'il n'est pas du devoir d'une Ville que de thésauriser. Une Ville se doit d'utiliser ses revenus afin de satisfaire les besoins de sa population. Les comptes 2021 nous montrent que Sion n'est pas avare d'investissements, à l'image de l'école de Champsec ou du pôle musique que notre groupe soutient entièrement. Il n'est pas non plus nécessaire de revenir sur le trait de génie qui reliera bientôt le parking des Échutes à l'hôpital et force est de constater que Sion a les moyens de ses ambitions. Mais, au-delà du visuel de carte postale et des grandes réalisations, la Ville se doit de dépenser pour le quotidien de ses habitants. Comment, en effet justifier auprès des Sédunoises et Sédunois le futur système de récolte des déchets verts payant alors que la Ville présente un tel résultat. Il est question aujourd'hui de créer les postes nécessaires pour améliorer la délivrance des prestations et de renforcer les fonctions qui le nécessitent. Un tel résultat devrait aussi nous permettre à l'avenir de planter plus d'arbres, aussi dans les cours d'école et même si cela engendre des coûts d'entretien plus importants. Peut-être est-il tant de rétablir les anciens tarifs de la piscine afin de permettre à toutes et tous de profiter de ces infrastructures lors des chaudes journées de canicule dont la fréquence tend à augmenter. Aussi pourrions-nous augmenter la cadence des bus, subventionner l'achat d'appareils électroménagers moins énergivores, soutenir l'installation de commerce indépendant dans le centre-ville, créer des permanences sociales dans les quartiers et tant d'autres choses encore. Il y a tant de moyens de financer des projets pour le bien-être des Sédunois. Le groupe PS se fera une joie de partager les idées dont il fourmille si besoin est.

Après l'étude de ces comptes, une chose est sûre pour notre groupe, c'est trop cher n'est pas une réponse valable pour refuser un investissement au profit du bien être des habitants de notre Ville. Nous nous réjouissons donc de l'excellent résultat que nous présente le Conseil communal, remercions toutes les personnes impliquées dans la gestion financière de la Ville et espérons que 2022 ouvrira une nouvelle ère, durant laquelle nous n'hésiterons plus à augmenter les dépenses dans le compte de fonctionnement, même s'il n'est pas question de faire dans le sensationnel, et ce pour améliorer le service aux Sédunois. C'est avec cet espoir en tête que le groupe Socialiste vous invite à accepter les comptes comme il le fera.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Les comptes 2021 bouclent sur une note très réjouissante, avec un excédent de revenus de près de 210'000 francs et une marge d'autofinancement de 111%. La santé financière de notre Commune dévoile un résultat bien meilleur que le budget prévu. Des charges bien maîtrisées, des revenus fiscaux substantiels ainsi que des opérations favorables liés à l'énergie expliquent notamment ces chiffres. Le total du bilan s'élève à 494 millions après revalorisation de certains éléments du patrimoine financier. Un bon niveau d'investissements peut également se poursuivre afin d'encourager un développement communal positif, pour autant que les conditions conjoncturelles le permettent. Nous constatons que la dette nette par habitant diminue grâce à la solidité financière de notre Commune en 2021. Malgré tout, la prudence doit demeurer pour les années à venir. L'augmentation des coûts, notamment celui de l'énergie et des matières premières, les délais d'approvisionnement ainsi que les risques de pénurie impacteront certainement le ménage communal. Dans ce contexte, la réserve budgétaire attribuée et permise par les nouvelles règles comptables MCH2, est ainsi bienvenue.

Certains questionnements subsistent toutefois au niveau des recettes futures en lien avec les investissements réalisés ces dernières années. Plusieurs projets aboutissent progressivement sur la commune et montrent déjà leur premiers effets sur les comptes de notre Ville. L'augmentation du nombre de nouvelles entreprises sur le territoire communal et la croissance démographique représentent en effet, quelques signaux réjouissants.

Nous tenons ici à saluer le travail de nos autorités communales et de tous les services municipaux pour l'établissement des comptes et la bonne gestion du ménage communal. En somme, Sion se positionne comme une ville dynamique et qui souhaite relever les défis futurs. Le groupe PLR approuvera les comptes 2021 et vous recommande d'en faire de même.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. De manière logique, comme le veut le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, 10 millions seront attribués à la réserve de politique budgétaire. Pour Les Verts, cette réserve financière devrait prochainement inciter nos autorités à prendre des risques en faveur de l'environnement. Consacrer une partie des bénéfices réalisés dans le cadre des



comptes 2021 à la lutte contre le dérèglement climatique constituerait la meilleure des réponses aux alertes incessantes lancées par les scientifiques du GIEC.

En additionnant les sommes attribuées aux mesures rationnelles de l'énergie et à l'aide d'achat des deux-roues à assistance électrique, on arrive à la somme de 227'000 francs. A cela s'ajoute quelques milliers de francs en relation avec le projet AcclimataSion et l'augmentation de la cadence des bus sur quelques lignes. A l'avenir, il semble urgent de profiter de la santé financière des comptes pour renforcer sérieusement ce type d'investissement. La création d'un fonds ou l'attribution d'un pourcentage du budget à ce type de mesures devraient être mises en place dès que possible. Tous les feux sont au vert pour accélérer la politique environnementale. Au-delà de la somme placée dans la réserve de politique budgétaire en 2021, nos finances vont prochainement bénéficier d'une réduction drastique des frais consacrés aux hautes écoles.

Au niveau de la lutte contre le réchauffement climatique, il est à remarquer que certaines villes valaisannes investissent et se montrent créatives. Martigny, par exemple, est prête à investir des sommes confortables dans un projet de climatisation en lien avec les réserves d'eau qu'elle a à sa disposition. Du côté sédunois, le cours Roger Bonvin et le biotope à l'Ouest de la ville sont des réalisations dignes d'intérêt, elle ne suffiront pas à elles seules à nous protéger des étés caniculaires. Sur le plan environnemental toujours, il convient de se soucier de l'évolution de notre aéroport. Sa reprise par le Canton est à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle. Les ambitions démesurées du Conseil d'État pour cette infrastructure vont à l'encontre de tout bon sens écologique et de toutes les mises en garde des scientifiques. Malgré les échecs répétés de développer le trafic aérien de ligne, Monsieur Darbellay veut amener plus de 150'000 touristes annuellement sur le tarmac sédunois, de quoi ruiner les efforts actuels et futurs de nos autorités pour lutter contre les conséquences de la pollution et du réchauffement climatique. Ce n'est pas une hypothétique liaison câblée qui devrait atténuer les conséquences d'une telle augmentation de trafic aérien.

A la lecture des comptes 2021 deux autres remarques s'imposent. La première concerne l'aide apportée aux associations chargées de venir en aide aux personnes vivant dans la précarité. Nos autorités, à juste titre, les ont soutenues de manière significative durant la crise provoquée par le Covid. N'en reste pas moins qu'épidémie ou non un pourcentage significatif de la population sédunoise a de la peine à survivre financièrement. Il est donc souhaitable que les soutiens à ce niveau perdurent quelle que soit la situation sanitaire. La seconde remarque est en lien direct avec les amendements acceptés dans le cadre du budget 2021. Dans les comptes, on ne retrouve aucune trace en lien avec deux d'entre eux : la couverture des bâtiments administratifs par des panneaux solaires et l'aide aux études artistiques. Quelles en sont les raisons ? Cette absence fera prochainement l'objet de questions écrites à nos autorités.

Enfin, il semble temps avec les moyens financiers à disposition de se préoccuper du taux d'administration communale et de le comparer à celui de cités de même dimension. Une telle analyse devrait certainement permettre d'engager du personnel supplémentaire afin de faire face au surcroît de tâches générées par les fusions récentes et futures. Face à des contenus de manière remarquable par les responsables financiers de notre commune et un bénéfice qu'on peut qualifier de substantiel, les Verts ne pouvaient que s'attarder sur les investissements à venir. Quoi de plus urgent qu'un plaidoyer pour l'environnement lorsque les finances communales reposent sur des assises aussi confortables et que les périodes caniculaires frappent notre région à partir de mi-juin déjà. Le groupe des Verts acceptera bien entendu les comptes 2021. Merci pour votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote des comptes 2021 de la Municipalité de Sion. Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères généraux, je vous demande de vous exprimer sur les comptes 2021 de la Ville de Sion. Les Conseillères et Conseillers qui les approuvent appuient sur la touche verte, avis contraire touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Les comptes 2021 de la Municipalité de Sion sont approuvés par 52 oui, 0 non, 0 abstention. Je remercie chaleureusement nos Conseillères et Conseillers généraux qui ont travaillé de longues soirées pour nous présenter les rapports.



IV- Examen et vote de la convention liant la Commune de Sion et l'ASLAE

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons maintenant au point 4 de l'ordre du jour. : Examen et vote de la convention liant la commune de Sion et l'ASLAE. Lors de la réception des documents concernant la convention liant la commune et l'ASLAE, le bureau du Conseil général a décidé de demander à la CSC d'étudier cette dernière.

Monsieur le Conseiller Jean-Philippe Moren, je vous demande de venir nous présenter votre rapport avec votre carte de vote.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, Le Centre. Rapport de la Commission sociale et culturelle au Conseil général concernant la convention liant la commune de Sion à l'association sédunoise des lieux d'accueil de l'enfance. La Commission sociale et culturelle s'est réunie à deux reprises pour l'examen de la convention liant la commune de Sion et l'ASLAE. La commission a tenu une séance avec Monsieur Florian Chappot, Conseiller municipal et Président de l'ASLAE, Monsieur Yann Roduit, chef du service des affaires sociales et Monsieur Diego Tarragone, directeur de l'ASLAE, le 26 avril 2022, pour une présentation de l'historique et des activités de l'ASLAE ainsi que la convention qui lie l'association à la Ville de Sion. La commission leur adresse ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour les explications claires et les informations intéressantes fournies.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière. La convention est examinée par la commission suite à la demande du bureau du Conseil général. La Commission sociale et culturelle, à l'unanimité des 10 membres présents a accepté l'entrée en matière sur le sujet.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de l'entrée en matière. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière de cette convention s'expriment en appuyant sur la touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 52 oui, 0 non, 0 abstention.

Monsieur le Conseiller Jean-Philippe Moren, vous pouvez poursuivre jusqu'aux conclusions et vote de votre commission.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, Le Centre. Discussion de la commission : la présentation effectuée à la CSC le 26 avril a été très instructive. La commission salue le travail effectué depuis de nombreuses années par l'ASLAE pour satisfaire les besoins de la population en faveur de l'accueil de l'enfance. Nous relevons que l'association s'est développée afin de répondre à l'évolution toujours croissante des demandes dans le domaine. La CSC salue particulièrement l'effort qui a été fourni durant la crise de la Covid-19. Cependant, en tant que membre du Conseil général, nous regrettons que la convention mise à jour en 2016 n'ait pas été soumise au vote du Conseil général à l'époque. Cette situation a malheureusement créé un flou juridique qui a été relevé par la motion du 17 décembre 2019 déposée par Messieurs Gilles Fellay, Alain Turatti et Vincent Boand.

A la suite de la présentation ainsi qu'à l'étude des différents documents fournis, la CSC estime qu'il faut conserver la situation actuelle avec l'ASLAE notamment pour les avantages suivants : agilité et réactivité concernant le recrutement du personnel, flexibilité contractuelle, situation actuelle efficiente, modèle qui a fait ses preuves, intégration des partenaires dans l'association (les parents). De plus, la commission demande aux personnes compétentes d'étudier les possibles synergies avec l'Agapanthe.

En conclusion de ce rapport, la CSC invite le Conseil municipal à solliciter plus proactivement le Conseil général dans de telles situations afin d'éviter le dépôt de motions dans le seul but d'obtenir une clarification juridique.



Compte tenu de l'examen effectué, la Commission sociale et culturelle, à l'unanimité des 10 membres présents, propose au Conseil général d'approuver la convention liant la Ville de Sion à l'ASLAE. Merci.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur ce message. Monsieur le Conseiller Kilian Bianchi.

Bianchi Kilian, Conseiller général, PS. Le groupe PS après lecture du rapport de la CSC et au vu du bon fonctionnement et de l'importance qu'a pris l'ASLAE dans notre commune aujourd'hui, se dit favorable à conserver le partenariat tel qu'il est.

En effet, il s'agit d'un modèle qui fonctionne et qui, nous semble-t-il, ne nécessite pas un quelconque changement. De fait, la situation actuelle est efficiente, le travail fourni de qualité pour l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs. Nous n'avons aucun doute sur la pertinence de l'Association.

Nous déplorons tout de même le manque de considération de la Municipalité envers le Conseil général dans ce type de situation. Pourquoi ce dernier n'a-t-il pas été sollicité lors de la mise à jour de la convention en 2016 et doit arriver à déposer une motion afin de pouvoir de se faire entendre sur la question ? Malgré tout, nous vous invitons, chères et chers collègues, à accepter la convention telle qu'elle est aujourd'hui. Merci pour votre attention.

Pfister Brigitte, Conseillère générale, Les Verts. Le groupe des Verts a étudié la convention liant la commune de Sion à l'ASLAE en se basant sur les documents fournis par le service des affaires sociales et sur le rapport de la Commission sociale et culturelle.

Il en ressort que la manière actuelle de gérer les différents lieux d'accueil des enfants par l'intermédiaire de l'ASLAE, présente de nombreux avantages, notamment en matière de gestion du personnel, de flexibilité contractuelle et de dialogue avec les parents. Il nous semble opportun de conserver cette manière de fonctionner et, par conséquent, le groupe des Verts approuve la convention liant la Ville à l'ASLAE. Nous regrettons toutefois qu'il ait fallu le dépôt d'une motion pour que le Conseil général puisse se prononcer sur cette convention. Merci.

Bernhard Michaël, Conseiller général, Le Centre. En guise de préambule, le groupe du Centre tient à relever l'excellent travail fourni par l'ASLAE ainsi que par les structures d'accueil gérées par cette association depuis de nombreuses années et en particulier durant la pandémie. La convention liant l'ASLAE à la Ville a permis d'établir une situation stable et pérenne pour le bien de la population sédunoise. De plus, cette convention définit de manière précise les responsabilités des différentes parties. Le groupe du Centre regrette cependant que cette convention n'ait pas été soumise en son temps pour approbation au Conseil général. L'accueil des enfants est un sujet important qui concerne une partie importante de la population.

Notre groupe insiste sur le fait qu'à l'avenir, l'établissement de conventions et accords d'une telle importance soit soumis au Conseil général. De manière plus globale, nous souhaitons que le Conseil général soit informé de manière plus proactive pour de tels sujets.

La qualité de la convention sur laquelle nous devons nous prononcer ce soir, ne fait aucun doute. Un oui à cette convention est dans l'intérêt de la population et de notre commune. Le groupe du Centre soutiendra l'approbation de cette convention.

Juillerat Olivier, Conseiller général, PLR. Je vous parle ici au nom du groupe PLR qui va suivre les recommandations de la CSC. Notre groupe estime qu'il faut conserver la situation actuelle avec l'ASLAE pour de nombreuses raisons. Il y a ici une convention, un modèle qui a fait ses preuves et qui fonctionne. La situation actuelle est efficiente, les flexibilités contractuelles sont appréciées. L'ASLAE a su se développer pour répondre de manière positive à l'évolution croissante des demandes dans le domaine de l'accueil de l'enfance et de la petite enfance. Nous saluons tout le travail qui a été effectué depuis de nombreuses années par l'ASLAE.



Je vous propose et je vous encourage donc à approuver la convention liant la Ville de Sion à l'ASLAE, qui a déjà fait ses preuves. Merci pour votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Nous pouvons donc passer au vote de ce message. Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent ce message s'expriment en appuyant sur la touche verte; celles et ceux qui refusent, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La convention liant la commune de Sion et l'ASLAE est acceptée par 52 oui, 0 non, 0 abstention. Je remercie chaleureusement la CSC pour son travail.

V- Résolution du groupe des Verts sur les questions écrites

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au point 5 de notre soirée : Résolution du groupe des Verts sur les questions écrites. En date du 18 mai dernier, le bureau du Conseil général a reçu une résolution de la part du groupe des Verts. Celle-ci a été mise sur l'extranet afin que vous puissiez toutes et tous en prendre connaissance.

J'invite Monsieur le Conseiller Jean-Paul Mabillard à venir nous présenter la résolution de son groupe avec sa carte de vote.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. C'est avec un immense plaisir que j'ai déployé mais 2 mètres, lors de mon intervention précédente, mais je suis quand même content de me retrouver assis pour parler de cette résolution.

Il arrive de temps en temps que les réponses aux questions écrites posées au Conseil municipal par des Conseillers généraux s'avèrent incomplètes.

Les auteurs de ces questions se voient donc contraints de demander des précisions lors d'un prochain plénum avec comme inconvénient, un temps d'attente relativement long. Il suffit de se référer au dossier extranet questions écrites pour en repérer quelques exemples.

À l'origine de la plupart de ces questions traitées de façon insatisfaisante, on retrouve des citoyens qui ont pris la peine d'interpeller des Conseillers généraux sur l'un ou l'autre sujet en lien avec la gouvernance de notre commune. Elles reflètent donc les interrogations, les préoccupations et l'intérêt de la population sédunoise. Les citoyens en question attendent ou du moins espèrent des informations précises à leur demande et ce dans un laps de temps raisonnable. Lorsque les réponses sont vaques ou peu développées, il devient difficile de les convaincre de patienter quelques mois avant de recevoir des compléments d'information. Ce genre de situation risque d'entamer la crédibilité de notre engagement politique en tant que Conseiller général. En son temps, le bureau a signalé à nos autorités ce type de problème. Dans le courant d'un des premiers plénums de la législature, un de nos collègues a mis en évidence cet inconvénient. Ces différentes interventions ont partiellement amélioré la situation. Pourtant, pour les raisons invoquées ci-dessus, il paraît important qu'à l'avenir non pas une grande partie mais l'ensemble des réponses apportées aux questions tant orales qu'écrites soient complètes et précises, abordent la planification temporelle et les différentes étapes prévues lorsqu'il s'agit d'un projet en cours, n'omettent pas de recouvrir l'ensemble des aspects sur lesquels elles reposent, évitent, sauf cas exceptionnel, d'avoir à être complétées durant d'autre plénum. Même si l'intervention du bureau a porté ses fruits, il est important, semble-t-il, d'éliminer les quelques scories qui subsistent. En acceptant cette résolution, le Conseil général renforce la démarche entreprise par le bureau élargi. Par extension, l'approuver, c'est montrer également que nous attendons un retour de qualité, non seulement à nos questions orales ou écrites, mais également à celles en lien avec les postulats déposés dans le cadre de cette législature. Merci pour votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cette résolution. Madame la Conseillère Stéphanie Perruchoud.



Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. Le groupe du Centre a pris connaissance de la résolution proposée par le groupe Les Verts et puisqu'il s'agit d'un thème d'appréciation, c'est-àdire de satisfaction ou non-satisfaction avec les réponses apportées par le Conseil communal à nos questions écrites, nous avons décidé de laisser la liberté de vote sur ce sujet afin que chacun puisse exprimer librement son sentiment ou son appréciation personnelle. Néanmoins, nous voulons transmettre ici le résultat d'une discussion commune menée en groupe sur le sujet puisque de cela, il s'agit, nous prononcer sur une possible insatisfaction partagée.

Premièrement, il n'y a pas, au sein de notre groupe, une insatisfaction générale partagée quant à la qualité des réponses apportées. Certaines fois, pour certaines questions, les réponses nous ont semblé satisfaisantes et d'autres fois effectivement, pour certaines autres questions, nous aurions espéré plus de détails ou plus de considérations dans la formulation des réponses. Notre positionnement est donc nuancé.

Deuxièmement, si des membres de notre groupe ont pu être satisfaits ou insatisfaits par les réponses apportées, plusieurs membres se sont interrogés sur la pertinence de certaines questions dans leur formulation et non dans leur contenu puisqu'il s'agit, comme il a été dit dans la résolution d'interrogations citoyennes et donc pleinement légitimes. Lorsque nous parlons de formulation, nous voulons signifier certaine redondance dans les questions, plusieurs questions très diverses dans une seule question, le manque de clarté et de précision. Nous voulons attirer l'attention sur l'importance de formuler des bonnes réponses mais également à la réciproque, sur l'importance de formuler de bonnes questions avec pertinence et parcimonie.

Enfin, comme il a été dit dans la résolution, une prise de contact directe avec les Conseillers communaux peut toujours avoir lieu afin de demander et donc de recevoir plus de précisions en relation aux questions présentées lors d'un plénum. Ceci dit, nous remercions le groupe Les Verts pour leur sollicitation et, par conséquent, comme mentionné tout à l'heure, nous laissons la liberté de vote à chacun de nos Conseillers généraux. Merci.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Concernant l'insatisfaction face aux réponses aux questions écrites soulevée par cette résolution, je dresserai plusieurs constats.

Le volume des questions a augmenté, ainsi que le niveau d'information et d'exhaustivité exigé par les Conseillers généraux. Sont apparues aussi nombre de questions à tiroir qui sont évidemment plus complexes à traiter. Cette modification de pratique a débouché sur une adaptation de la Municipalité qui n'est pas exempte de défauts : longue introduction et historique, ajout d'éléments non sollicités par la question, éléments égarés ne trouvant pas de réponses.

Mais s'il y a cette question d'insatisfaction, je considère qu'elle s'est consolidée parce qu'il n'y a pas eu, en parallèle de modifications de fonctionnement de notre organe, un point que je trouve particulièrement saillant. L'UDC a fait en son temps la proposition qu'à question écrite, réponse écrite. C'était un postulat qui a été rejeté. Nous pensons que cette formule est pertinente davantage que des modifications de délais ou des limitations du nombre de question. Ce sont des points qui ont été évoqués en séance de bureau mais, évidemment ce ne seront pas les seuls pour gérer la question des questions écrites. Mais n'empêche qu'ils ont été évoqués. Pour moi ils sont largement plus problématiques que de laisser le Conseil général s'exprimer.

La manière dont le Conseil général devrait gérer cette question des questions écrites, réponses écrites est à définir. Pour ma part, je ne la vois pas comme quelque chose qui couperait tout visibilité ou publicité aux questions, soit en pleine séance de plénum, soit dans un PV. J'estime que c'est une démarche qui peut-être proactive qui peut permettre de relancer des questions car il s'agit souvent d'un problème d'incompréhension entre les deux organes qui amène à des insastifactions. Si l'on a donc des éléments de réponse avant, on peut mieux préciser ce que l'on veut. Je l'ai souligné, les réponses de la la Municipalité ne sont pas toujours satisfaisantes mais j'estime que c'est aussi dû à la pratique du Conseil général.



Je m'éloigne ici un peu du concept des Verts qui demande, à la fin de la de la résolution, des mesures à l'exécutif. Nous sommes ici Maître et Seigneur. C'est donc au législatif de définir les règles qui sont à même de satisfaire l'assemblée. Qu'un dialogue soit favorisé avec le Conseil municipal est souhaitable, mais il est de notre ressort de définir une méthodologie adaptée. Merci pour votre attention.

Baeriswyl Aline, Conseillère générale, PS. Le groupe PS est en accord avec cette résolution. Une question écrite reste une question, mais il est important que ces dernières aient une portée limitée et soient sur un sujet précis.

Cependant, il est vrai que parfois, les réponses à ces questions écrites restent vagues et qu'il est difficile d'obtenir des délais de projets ou autres. Comme la résolution le dit, il arrive qu'il soit nécessaire de demander des précisions au plénum suivant et le temps entre les plénums donne de longs délais de réponse. Il est difficile d'attendre parfois plus d'un an pour avoir une réponse sur un sujet et d'être toujours dans le flou. Le groupe PS soutiendra donc cette résolution et pense qu'il est important d'avoir des réponses plus claires pour certains sujets, tout en prenant en compte la portée limitée des questions. Merci pour votre écoute.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR refusera cette résolution. Je crois que quelques éléments ont été relevés, notamment le fait que la réponse doit être aussi mise en parallèle à la qualité de la question. Ceci étant, je me suis permis aussi de faire un petit tour d'horizon des règlements du Conseil général de Sierre et de Martigny. Martigny ne prévoit pas la possibilité de poser des questions écrites et la commune de Sierre a inscrit dans son règlement la nécessité de faire parvenir la question écrite au moins 30 jours avant le plénum.

Donc, je pense qu'effectivement si l'on veut avoir une réponse un petit peu plus étoffée, il faudrait aussi laisser le temps au Conseil municipal de préciser ces éléments et aux Conseillers généraux de préciser leurs questions. Merci.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Tout d'abord j'aimerais répondre au Conseiller Kuchler. Effectivement, Martigny ne prévoit pas les questions écrites. Martigny se réunit en plénum trois fois par année. Martigny dépose peu de postulats. Martigny vote quasiment le budget de manière intégrale et non pas rubrique par rubrique. Si l'on prend comme exemple Martigny, je crois que l'on n'est pas vraiment sur la bonne voie.

Cette résolution a suscité le débat ce qui est déjà pas mal.

J'ai bien écouté chacun des contre-arguments à ceux avancés par la résolution, je ne vais pas y répondre. Chaque argument a sa propre valeur, les plus convaincants influenceront votre vote. Cependant, en refusant cette résolution qui porte uniquement sur certaines questions et non pas sur l'intégralité parce qu'il n'y a pas d'insatisfaction générale comme ont pu laisser penser certaines interventions et en refusant de soutenir une demande qui a été une demande du bureau, il sera peutêtre difficile par la suite dans le cas de cette législature, de se plaindre sur les réponses qui tardent à venir ou qui ne sont pas de qualité suffisante. Je comprends, et c'est possible, qu'il soit parfois difficile de répondre à des questions qui sont relativement complexes. Au-delà de la qualité des questions, je pense que c'est la complexité des questions qui a nettement augmenté. Je trouve que la curiosité d'un Conseil général est intéressante, et cela montre son envie de participer au débat politique et de se positionner de manière législative. Alors, il est fort possible que des questions soient, pas perturbantes mais mais plus complexes à résoudre et demandent plus de temps à un chef de service ou à un responsable de dicastère. Dans ce cas-là, il est simplement possible que le Chef du dicastère ou que le Chef de service contacte la personne qui a posé les questions et négocie avec elle un délai. Cela est une solution. Je ne vais pas m'attarder sur les autres points qui ont été soulevés, qui sont tous respectables. Je propose que nous passions au vote de cette résolution.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons donc passer au vote de cette résolution, les Conseillères et Conseillers qui soutiennent la résolution des Verts appuient sur la touche verte, celles et ceux qui la refusent, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.



La résolution est refusée par 21 oui, 30 non et 1 abstention.

VI- Informations du délégué à la PRVC

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au point 6 : informations du délégué à la.PRVC. Monsieur le Conseiller Stéphane Haefliger, je vous laisse venir nous présenter les informations concernant la PRVC.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Le lundi 4 avril 2022, s'est tenue l'assemblée des délégués de la police régionale des villes du centre à la grande salle de l'hôtel de ville de Sierre. Deux points importants étaient à l'ordre du jour et ont été abordés durant cette matinée, soit le bilan et la présentation et acceptation des comptes 2021.

Au niveau du bilan 2021 de la PRVC : Elle continue sa mise en place structurelle de manière claire, réfléchie et pragmatique. Un des axes principaux de travail actuel se situe au niveau des ressources. En 2021, il y a eu 4 démissions et 3 engagements au sein des rangs de la PRVC. La Police cantonale a également besoin de ressources importantes tel que démontré par les différentes annonces du Canton en mars et en avril de cette année, ce qui amène à une recherche de personnel assez difficile. Toutefois, l'attractivité de la PRVC semble évoluer de manière positive.

Le choix de la formation a été mis en avant par l'assemblée des délégués avec le soutien budgétaire 2022 à la formation d'aspirants auprès des académies de la Police romande. Il est souhaitable que la PRVC fidélise ses collaborateurs et valorise leur implication dans leur travail.

Le commandant de la PRVC a rencontré l'ensemble des communes partenaires au cours de l'année 2021 et met un accent particulier sur la proximité auprès des habitantes et habitants. Il y a lieu également de souligner les très bonnes relations avec les éducateurs de rue et le RLC dans des lieux spécifiques ou des manifestations. Ce lien permet une désescalade en amont de potentielles violences et un contact direct avec les jeunes, tel que constaté à la Planta, mais également lors de la fameuse rave party sauvage à Arbaz. Une approche, une discussion et une prise de contact ouverte permettent un échange constructif mais ferme. La PRVC a procédé également à d'importants contrôles pour cibler les nuisances sonores sur les routes, en collaboration avec la Police cantonale et le service des automobiles, seul organe accrédité à exécuter ce type de contrôle.

Au niveau des comptes 2021 : l'exercice 2021 se termine sur un résultat de 6'748'036 francs et 43 centimes. Une restitution d'acomptes à hauteur de 169'847 francs a été versée en retour à la Ville de Sion et 156'882,85 pour la Ville de Sierre, ce qui représente un équilibre financier de la PRVC positif pour l'unanimité des délégués présents ce jour-là.

Il y a lieu de relever certains points importants au niveau des comptes. Une réorganisation administrative du tribunal de police, avec une augmentation des effectifs a permis de rattraper des retards à hauteur de 338'000 francs. Le système de tickets à gratter pour le stationnement que l'on peut se procurer auprès des guichets de la PRVC, ce qui est un plus indéniable pour les entreprises locales, ont atteint un chiffre de 61'117 francs.

Le résultat des amendes est en hausse de 320'495,80 francs. Quelques précisions sur ce point : 321 contrôles ont été effectués en 2020 et 410 en 2021. La mise en place du système unique pour les assistants depuis janvier 2021 contre trois différents préalablement a aussi permis de gagner en efficacité à ce niveau. Le niveau d'amendes 2021 est identique à celui de 2019 avant Covid.

La fiduciaire Fidag a mis en lumière un flux tendu au niveau des liquidités. Le versement échelonné des acomptes par les villes ainsi que les communes partenaires permettent de maintenir le compte courant dans le positif. Cette situation sera un point important pour 2022 et sera scruté par les délégués ainsi que par la fiduciaire. En définitif, les comptes 2021 ont été acceptés à l'unanimité des membres présents.



Il me paraît aussi important de vous faire part de l'ambiance de travail saine et constructive au sein de la PRVC, de son comité directeur et de l'assemblée des délégués. Chères et chers collègues, pour donner suite à cette prise de parole, vous trouverez sur l'extranet les documents relatifs aux comptes 2021 de la PRVC. Il me paraissait important de vous relayer ces informations. En effet, nous avons souvent fait la remarque dans cette salle que les informations nous échappaient avec l'externalisation de certains secteurs d'activité communaux. Preuve en est encore aujourd'hui le sujet sur l'ASLAE. De plus, cela vous permettra également de constater l'excellent travail de gestion de la PRVC. Je me tiens à votre entière disposition pour toute question complémentaire. Merci pour votre écoute et excellente continuation.

VII- Informations de la Municipalité

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au point suivant, le point 7 : informations de la Municipalité. Monsieur le Président, vous avez la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Tout d'abord je tiens à vous remercier pour l'approbation à l'unanimité des comptes 2021. Cela a été dit par Madame la Présidente, c'est un gros travail de votre part dans les différentes commissions. C'est beaucoup d'intérêt. On est passé à un système MCH2. On a essayé de vous apporter le maximum d'informations, de clarification. Je tiens à rendre hommage particulièrement à notre chef des finances, Monsieur Patrick Dondainaz, qui a pu vous renseigner. J'ai toujours beaucoup de plaisir aussi à participer à ces rencontres de questions et je pense que vous faites un bon travail de connaissances de la réalité de nos communes. Il y avait Monsieur Loïc Rossé de BDO qui était là, qui est notre réviseur qui doit formellement assister aussi à cet exercice. Je tiens aussi à le remercier au nom de la Municipalité.

Deuxième merci pour le vote sur la modification partielle du PAZ-RCCZ pour la liaison câblée. J'ai bien pris note des éléments d'informations que vous souhaitez, notamment sur le financement. Je vous rappelle ce sera la société TéléSion qui va porter la construction et l'exploitation de cette infrastructure, c'est à elle de présenter ce financement. Je peux simplement vous dire que les choses avancent, avec bon train et nous pourrons vous présenter dans une prochaine séance des informations plus précises sur la structure de financement de ce projet. J'ai aussi bien intégré et je pense que les services de la Ville, les communes qui participent à ce projet ont ce souci, non seulement de créer une liaison touristique quatre-saisons mais aussi bien sûr de pouvoir desservir au mieux la mobilité de l'ensemble de ce cône de Thyon. Je vous rappelle que l'on a aussi un objectif de ne pas s'arrêter simplement aux Mayens de l'Ours mais de monter jusqu'à Thyon 2000. Thyon 2000 est sur le territoire de la Ville. Nous allons jusqu'à cette infrastructure touristique qui aujourd'hui n'est utilisée que 22 jours par année. Il y a déjà un développement important avec cette infrastructure.

Troisième remerciement : je laisserai si vous êtes d'accord, mon collègue Florian Chappot vous adresser un petit mot tout à l'heure pour l'acceptation de la convention liant la commune à l'ASLAE.

Quelques informations avant l'été : Vous l'avez peut-être vu, il y a un changement de mandat pour les vélos en libre-service pour l'agglomération. Je vous rappelle que cela concerne douze communes qui vont d'Ardon à Salquenen. Le prestataire de vélos en libre-service va changer. Ce n'est plus Publibike. Velospot a gagné ce marché qui est un marché assez important qui concerne dans un premier temps 52 stations et 240 vélos mais à terme, on parle de 120 stations avec 320 vélos. Des vélos plus adaptés à de plus longues distances et facilitant le cheminement sur le coteau. Cela signifie pour Sion de nouvelles stations. Chaque commune a dû, dans la préparation de cet appel d'offres, identifier les quelques stations qu'ils souhaitaient voir développées sur son territoire. La transition va être facilitée. Je vous rappelle qu'il y a peu d'infrastructure sur le territoire, ce sont essentiellement des zones qui sont indiquées pour recevoir ces vélos.

On a parlé de **la biodiversité.** Je ne vais pas revenir sur nos quatre nez noirs qui commencent maintenant à faire office de tondeuses bio-dans nos espaces extérieurs. On a évoqué tout à l'heure aussi le carrefour de l'Ouest qui a reçu un prix. On voit que les pratiques de parcs et jardins pour favoriser la biodiversité sont reconnues régulièrement par les experts et permettent d'assurer des



mesures souhaitées par le Conseil municipal et qui correspondent de plus en plus aux attentes des citoyens.

Rapports d'hygiène dans les restaurants scolaires : je peux vous confirmer que les CO, que ce soit le foyer de Saint-Guérin ou l'Agora, ont été inspectés et l'on n'a pas relevé de problèmes relevants par rapport à l'hygiène de ce qui est servi dans ces différentes cantines scolaires.

Aide sociale: on voit que l'économie valaisanne offre beaucoup de résilience et cela se traduit aussi sur l'aide sociale puisque au premier trimestre 2022, on a 15% de moins d'aide sociale qui a été attribuée. On le voit aussi dans les pleines pages de certains journaux qu'aujourd'hui l'on recherche des forces de travail à peu près dans tous les domaines. Les gens qui viennent à l'aide sociale aujourd'hui sont des gens vraiment pour lesquels il y a peu de solutions sur le marché qui peuvent être trouvées.

Madame Mayencourt a préparé, avec l'aide des services, **des cahiers de statistiques**. Je vous rappelle que c'est une mine d'informations. Je vous invite vraiment à les voir dans tous les domaines, vous avez des chiffres précis sur le nombre d'arbres plantés, sur les mouvements d'aéroport ou la fréquentation d'autres d'infrastructures publiques. Vous avez toutes ces informations qui sont à votre disposition.

Les différents projets de la Ville avancent bien. Vous aurez des communications qui vont être faites dans les prochains jours par rapport au CAD de Sion. Vous avez pu découvrir la passerelle sur la Borgne qui en plus d'être d'un esthétisme remarquable, supporte les tuyaux du chauffage à distance. On va donc pouvoir commencer à distribuer les premiers kilowattheures de l'UTO vers le pôle hospitalier. Il y a un petit événement qui est prévu en fin de semaine pour marquer cet élément. Vous avez aussi vu sur l'autoroute A9 commencer à se construire la passerelle des Echutes à l'hôpital. Malgré des délais de livraison un petit peu plus long, malgré des incertitudes sur le coût, ces chantiers avancent et devraient permettre de favoriser la transition énergétique. Vous avez vu aussi la rue des Aubépines qui est en travail pour la pose des conduits. On maintient le cap, on accélère même, je dirai, la rapidité de développement et de déploiement du chauffage à distance. Je crois que les enjeux climatiques, les enjeux énergétiques que l'on nous annonce montrent que l'on est sur le bon chemin.

Nous continuons à former nos collaboratrices et collaborateurs aux **cyberrisques**. A peu près tous les services ont reçu les informations dispensées par CIGES.

Concernant **le chantier du Pôle musique**, les premiers travaux devraient commencer durant l'été. Au sujet du bâtiment administratif, une présentation du projet final sera faite au Conseil municipal et la mise à l'enquête devrait intervenir prochainement.

En termes d'innovation, le projet Spark a vraiment pris son envol, même si ce n'est pas encore dans les locaux qu'ils souhaitent. Ils peuvent déjà travailler sur certaines problématiques notamment en travaillant dans des milieux d'hypoxie, on peut rapidement monter en altitude, raréfier l'oxygène et voir quels sont les effets sur la santé.

Le dernier élément à signaler est la mise en application de vos décisions : les tests sur le réseau de deux **tronçons à 30 km/h nocturne** de 21 heures à 6 heures pendant une année, sur la route du Rawyl et la route des Casernes.

Chappot Florian, Conseiller municipal, PS. Je vous remercie pour la confiance que vous donnez au service des affaires sociales et à l'ASLAE par votre vote, mais aussi vos messages qui sont très positifs à l'encontre de cette association Je tiens à vous dire quand même que l'ASLAE est aujourd'hui le plus grand employeur de la petite enfance du Canton que nous sommes passés en 5 ans de 700 à 1'000 places d'accueil pour les familles sédunoises. Si nous avons pu développer cette organisation, c'est grâce à votre soutien que j'ai pu encore percevoir ce soir. Au nom de cette association, au nom du service des affaires sociales, je voulais donc personnellement vous remercier. Grâce à cette décision évidemment, on va pouvoir poursuivre notre développement pour le soutien des familles sédunoises et remplir un enjeu supplémentaire qui est pour nous un petit peu la gestion de la croissance de cette association qui a beaucoup grandi ces dernières années et qui nécessite aujourd'hui un renforcement



que nous avons déjà commencé et dont nous avons pleinement conscience. Voilà simplement ce que je voulais vous dire. Je vous souhaite une belle soirée et un bel été. Merci beaucoup.

VIII- Divers/Questions écrites

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au point 8 : les divers. Le bureau a reçu neuf questions écrites. Elles sont projetées derrière nous. Nous traitons la question 1 : Nouvelle concession CarPostal entre Sierre et Sion par Madame la Conseillère Brigitte Pfister.

L'arrivée de Carpostal en 2023 sur la ligne Sierre-Sion engendrera-t-elle des changements pour Uvrier ou Bramois en termes de cadences, d'horaires, d'itinéraires ou autres ?

Est-il envisagé de faire un arrêt de bus au niveau de l'UTO sur la ligne de bus Rive gauche passant par Bramois et Grône ? Ou peut-être pourrait-on même imaginer que cette ligne rive gauche fasse un crochet de quelques minutes sur Uvrier pour connecter Uvrier à Bramois, Champsec et à l'hôpital ainsi qu'aux villages de Grône et Chalais ? Cette solution proposerait une véritable alternative aux problèmes de mobilité ressentis par la population d'Uvrier.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre. Effectivement l'arrivée de CarPostal comme exploitant de la ligne 411 engendrera quelques modifications d'horaires et de cadences mais pas en termes d'itinéraires.

Le Canton commanditaire de cette offre a développé un projet d'horaires qui a été anticipé pour Uvrier dès le changement d'horaire de décembre 2021 par la Ville de Sion pour faire bénéficier de courses supplémentaires.

Cette augmentation de cadence fin 2021 a en effet été souhaitée et payée par la Ville afin d'améliorer la situation des habitants d'Uvrier. Le projet d'horaire 2023 est disponible à tout un chacun sur internet. Il a été demandé au Canton s'il était envisageable de modifier le tracé de la ligne 12/411 donc Sierre-Sion, rive droite, pour mieux desservir le coeur d'Uvrier. Il s'avère que cela est impossible sans faire rater les correspondances ferroviaires en gare de Sierre et de Sion. Les horaires prévus ne pourraient pas être respectés. Le Canton a donc refusé cette éventualité. Concernant un éventuel arrêt au niveau de l'UTO, cela n'est pas envisagé pour l'instant. La route où circule la ligne est propriété cantonale et est située hors localité, ce qui implique un projet conséquent à prévoir dans le cadre d'un arrêt. Cela étant, la Ville de Sion interpellera et sensibilisera le Canton à cette thématique puisqu'il s'agit de trafic régional voyageurs, commandité par le Canton et que l'éventuel arrêt serait donc sur le réseau routier cantonal. J'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Question numéro 2 : Cleanup day par Madame la Conseillère Sophie Bourban-Mathis.

Chaque année, et ce depuis 10 ans en Suisse, un cleanup day mondial est organisé afin de sensibiliser les citoyens sur le littering.

Par le passé, des petits groupes ont déjà participé à cette journée comme notamment l'école de Bramois qui a nettoyé les abords de la Borgne l'année dernière. Cette action permet de sensibiliser notre jeunesse à ne pas jeter leurs déchets dans la nature et leur donne une responsabilité pour le futur de leur commune.

Après la participation à un championnat mondial de E-trottinette, est-ce que la Ville a l'intention de participer à cette journée mondiale du nettoyage qui aura lieu le 16/17 septembre 2022 afin d'inciter toutes les écoles, entreprises ou particuliers à améliorer la qualité de la vie de notre commune en déterminant des lieux stratégiques à ce nettoyage ?



Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Je vous remercie pour votre question relative au problème, malheureusement récurrent du littering.

Comme vous le savez, il s'agit de l'une des préoccupations majeures du service de l'assainissement urbain. Depuis de nombreuses années, la Ville de Sion s'engage activement contre le littering via plusieurs mesures issues de ses différents services : environnement, éducation, jeunesse, urbanisme et sécurité publique. Les principaux axes de travail pour la Ville sont la sensibilisation des plus jeunes, la prévention auprès des usagers du domaine public, la mise en place d'infrastructures en suffisance, le nettoyage et l'entretien de l'espace public, la lutte contre les incivilités et malheureusement quelques fois la répression.

Par ailleurs, nous collaborons activement avec la communauté d'intérêts pour un monde propre, l'IGSU, comme par exemple en 2021 pour l'inauguration des fameux poissons de la Place du Midi. En 2020 des jours de prévention et d'information ont eu lieu sur le domaine des îles et en 2019, au marché de Sion. Notre service de voirie soutient régulièrement les initiatives privées sur le territoire communal en fournissant des pinces à déchets et des sacs taxés aux associations et aux citoyens souhaitant effectuer les actions de lutte contre le littering. Ainsi, la colline de Valère est nettoyée chaque année par les amis de Valère. Certains citoyens d'Uvrier sous l'impulsion d'une conseillère générale, se sont portés par ailleurs volontaire pour nettoyer la zone autour de l'UTO. Nous encourageons donc les initiatives privées et les actions tel que le cleanup day. Toutes les actions luttant contre le littering seront accueillies favorablement par le service de l'assainissement urbain. S'agissant de l'implication des écoliers de Sion, nous relevons que ce type d'action suppose une organisation importante. Une séance de travail entre le service de l'assainissement urbain et la direction des écoles est prévue à la rentrée scolaire cet automne pour traiter notamment du thème relatif à la pollution des eaux de surface que nous aborderons lors d'une autre question écrite. Votre proposition sera portée à l'ordre du jour de cette séance. J'espère avoir ainsi répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Il restait une question en suspens au sujet de la dioxine. Monsieur Marclay, vous pouvez poursuivre.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Je profite donc de vous donner quelques informations par rapport. aux questions sur la dioxine autour de l'UTO. Il y avait eu deux interventions au plénum. Nous avons enfin reçu les nouvelles analyses que nous avions promises. Donc je vous lis simplement le message que j'ai reçu de Madame Christine Genolet-Leubin, Cheffe de service de l'environnement. «La détermination des teneurs en dioxines et furanes et en dioxine-like PCB, réalisée sur les échantillons de quatre parcelles sises sur la Commune de Sion, à proximité de l'UTO. (Je précise que ces parcelles sont en zone agricole ou dans le village d'Uvrier) n'a pas mis en évidence de pollution des sols. Les valeurs mesurées sont même très basses.»

Je vous cite les teneurs analysées des quatre parcelles en précisant que la norme est fixée à 5 nanogrammes. : la première parcelle : 2,27, la seconde : 0,33, la troisième 0,97 et la quatrième 0,22. Les résultats sont donnés en équivalents toxiques. Cette valeur correspond à la somme des teneurs des substances mesurées multipliée par un facteur d'équivalent toxiques. C'est relativement technique. Plus la substance est toxique, plus le facteur est élevé. Pour les dioxines et furanes, la valeur indicative de l'ordonnance sur les atteintes portées au sol est fixée à 5 nanogrammes, comme je l'ai dit tout à l'heure. Les teneurs mesurées sur les parcelles subventionnées sont donc inférieures à cette valeur de référence, ce qui permet de considérer ces sols comme non pollués aux dioxines et furanes.

Voilà des nouvelles plutôt rassurantes en ce qui concerne la pollution autour de l'UTO. Merci pour votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Question numéro 3 : Budgets – km, pistes cyclables par Madame la Conseillère Marlyne Andrey Berclaz.

Combien d'argent a été budgétisé pour des pistes cyclables depuis 2009 jusqu'à aujourd'hui ? Combien de km cyclables ont été construits depuis 2009 ? Pour quels coûts ?



Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Les activités des travaux publics en Ville de Sion sont très larges. Concernant les statistiques du nombre de km de pistes construits de 2009 à 2021, nous n'avons pas pu les fournir. Cela demande un travail très important et nous ne disposons pas de telles statistiques.

En revanche, nous disposons des montants alloués à la réalisation des pistes cyclables de 2009 à 2021. Je ne vais pas vous citer toutes les années mais vous dire que le montant de ces treize années ascende à 3,026 millions francs, en moyenne, ce sont 232'811 francs qui sont alloués chaque année pour la réalisation de ces pistes cyclables. J'espère avoir répondu à cette question.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Question numéro 4 : limitation des places de parc par Monsieur le Conseiller Alexandre Dubuis.

Pourquoi l'art. 40 du RCCZ sur le stationnement qui permet de réduire le nombre de places de parc en fonction du niveau de desserte des transports publics n'est-il toujours pas entré en force, alors qu'il est prêt depuis 2 à 3 ans? Sans cet article les propriétaires continuent de devoir construire trop de places de parc, et donc d'exiger de pouvoir circuler partout en voiture pour y accéder.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre. On parle de l'article 40 du RCCZ. Le Conseil municipal a souhaité que la révision des articles relatifs au stationnement et mobilité soit incluse dans la révision partielle et globale du RCCZ et non pas sous une forme séparée de révision partielle spécifique.

De fait, cette révision concernant de nombreux changements de dispositions du RCCZ, la procédure a été tributaire, notamment de nombreux préavis cantonaux et demandes d'études et compléments en relation. L'information publique de cette révision prioritaire sera effectuée dans le courant de cet été. Elle n'attend plus que la validation de la commission ad hoc du Conseil municipal qui se réunira très prochainement. J'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Question numéro 5 : non-pollution des eaux par Madame la Conseillère Ariane Mudry.

La Ville de Sion avait accueilli avec intérêt nos propositions concernant le postulat « ne polluez pas vos eaux ».

Il avait été dit que :

- La section de l'assainissement urbain proposerait une série de grilles de routes pertinentes.
- Le vieillissement des inscriptions sur le bitume ferait l'objet d'une évaluation.
- L'implémentation de ce projet serait coordonné avec la direction des écoles.

Comme ce projet devrait démarrer à la fin de l'année, et qu'il reposera sur un vrai projet pédagogique de prévention, il nous semble important d'aller de l'avant. Seriez-vous d'accord de nous partager ce qui a déjà été fait ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre question et j'y réponds volontiers. Suite à votre intervention d'octobre. 2021, nous avons analysé l'opportunité de doter certaines grilles d'égout de l'insigne "ne polluez pas nos eaux" dans certains emplacements stratégiques, cet insigne qui avait été évoqué par le postulat UDC, il y a déjà quelques années. Donc, il n'est pas question d'équiper les quelques 8'000 grilles d'égout que compte la Ville. Nous sommes de l'avis que ces insignes devraient prioritairement équiper les zones de rencontres et les zones piétonnes ainsi que les zones limitées à 30 km/h. Vous avez sans doute remarqué que la rue des Aubépines était actuellement en travaux afin d'y enfouir les canalisations du chauffage à distance. Les grilles d'égout de cette rue seront équipées de l'insigne "ne polluez pas nos eaux". Cela, nous permettra d'évaluer le coût de leur installation ainsi que leur durabilité. La prochaine communication de l'assainissement urbain sensibilisera les citoyens à la construction et à l'utilité du PGEE, donc le plan



général d'évacuation des eaux, en particulier au fait que de nombreuses grilles d'égout ne sont pas reliées aux égouts et que tout ce que l'on y déverse se retrouve dans nos sols et nos cours d'eau.

S'agissant de la sensibilisation des écoliers, une séance de travail est prévue cet automne avec la direction des écoles et mon collègue, Monsieur le Conseiller Gattlen, afin d'établir une communication à l'intention des écoliers pour les sensibiliser à cette question sensible. Merci pour votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Question numéro 6 : prévention des violences sur les mineurs par Madame la Conseillère Nathalie Pitteloud Rey.

La Police cantonale valaisanne reçoit en moyenne par année plus de 200 annonces de jeunes mineurs victimes de toutes formes de violence. Par exemple, pour 2021, les violences physiques représentent 82%, les violences psychiques 18% et les violences sexuelles 14%. Cette statistique prend en compte les violences « au sens du code pénal » auxquelles il faut ajouter un grand nombre de violences plus sournoises dont le harcèlement, le mobbing, etc.

En se basant sur l'étude Optimus (2018) réalisée conjointement par les Universités de Lausanne et Zürich, les spécialistes s'accordent pour dire que seul le 10 % des cas sont connus de l'Autorité. Ce sont donc bien plus de 3'000 mineurs qui sont impactés, chaque année, par des situations inacceptables. Les conséquences sont dévastatrices : en plus des souffrances directes, ils peuvent développer des troubles psychosomatiques, des troubles du sommeil, un manque de confiance en soi, des troubles anxieux, dépressifs ou de conduites, des gestes auto-agressifs, une addiction à des substances, ou encore des comportements suicidaires, sans compter qu'ils reproduisent souvent, sur de nombreuses autres personnes, les violences dont ils sont victimes.

Au vu de ce qui précède, voici mes questions :

- Quelles sont les mesures mises en place par la Ville pour prévenir et accompagner les mineurs victimes de toutes ces formes de violences dans le cadre scolaire et en dehors ?
- Dans le cas où des actions de prévention existent et sont proposées auprès des mineurs, est-ce que ces actions et/ou les moyens utilisés ont été évalués ? Si oui, quels en sont les résultats ?

https://www.kinderschutz.ch/fr/offres/telecharger-commander/etude-optimus-2018

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. La réponse est un petit peu longue, mais la question est tout autant importante.

Je vais débuter par la réponse qui concerne en particulier le service de la jeunesse. Ensuite mon collègue Sébastien Gattlen interviendra sur la question des écoles et je conclurai avec les questions de sécurité publique. Donc sous l'angle extra-scolaire, la politique de jeunesse de la Ville, adoptée en 2009, assure une approche transversale et globale de ces enjeux via l'Observatoire de la jeunesse sédunoise. Cette structure, pilotée par la Ville, réunit les professionnels-clés du réseau enfance et jeunesse dans le but d'anticiper les problématiques émergentes, tout en facilitant la mise en oeuvre de réponses adaptées à l'évolution des besoins. Pour ce qui est de la prévention des violences et incivilités chez les jeunes existe notamment :

- Le programme respect des gens et des choses conduit par le secteur jeunesse en partenariat avec le RLC, la Police régionale des villes du centre et CarPostal, qui vise à réduire les incivilités en tous genres, est mené annuellement auprès de quelque 350 élèves de 8H sédunois sur 2 demi-journées.
- Un module spécifique depuis 2017 sur le thème du harcèlement, intégré à la campagne précitée auprès des 8H propose sous la forme de présentation de jeux de rôle et de moments d'échanges et de discussions avec les jeunes.
- Une campagne "stop harcèlement" pilotée par l'éducation de rue du RLC, articulée autour d'affiches ainsi que de court métrage spécifiquement réalisé avec des jeunes afin de mener une véritable prévention par les pairs.



Au-delà des actions susmentionnées d'information et de prévention proposées à large échelle, les jeunes bénéficient de la présence régulière des éducateurs de rue du RLC dans l'espace public, lesquels assurent parallèlement des suivis individuels de jeunes, parents ou familles en situation de vulnérabilité sur le principe de la libre adhésion et de l'anonymat. En complément des offres de la Ville, les partenaires institutionnels, tels que les centres SIPE ou Promotion santé Valais, assurent leurs missions respectives dans les domaines de la santé sexuelle, de la prévention dans les manifestations à risques, le label fiesta que vous connaissez, ou encore les dangers liés aux consommations «programme be my angel». L'ensemble de ces offres sont soumises à des évaluations. Celles conduites par la Ville font l'objet d'adaptations régulières, selon les constats de terrain analysés au sein de l'observatoire de la jeunesse. Le retour des enseignants parties prenantes des campagnes de prévention sont consignées dans des rapports et un questionnaire anonyme portant sur le climat scolaire est proposé annuellement par l'éducation de rue du RLC dans le cadre du programme respect des gens et des choses afin d'avoir des données objectives de la part des jeunes concernés. Les labels d'excellence UNICEF, "Commune amie des enfants" et "Commune en santé", sont au surplus des garants desdites mesures et en témoignent de la haute-qualité des offres mises en place à Sion. Concernant les écoles du premier cycle, 1H à 4H et du deuxième cycle, 5H à 8H de la scolarité obligatoire, la direction des écoles de Sion, principalement via la médiation scolaire met en place plusieurs actions afin de prévenir et lutter contre la violence au sein des établissements scolaires. L'équipe de la médiation scolaire mène des actions de prévention sur les thèmes du bien vivreensemble, du respect, de la tolérance, du harcèlement et de la médiation par les pairs.

Le médiateur/la médiatrice mène des actions de médiation dans les classes qui dysfonctionnent pour soutenir l'enseignant et lui permettre d'instaurer des stratégies capables de restaurer un climat relationnel propice aux apprentissages.

Gattlen Sébastien, Conseiller municipal, Le Centre. Vous savez que depuis quelques années, la Ville a doté le service des écoles d'un médiateur professionnel. C'est une nouvelle personne qui fonctionne depuis deux ans. Dans ce cadre-là, le médiateur était appelé principalement par les enseignants pour venir régler des problèmes de comportement, de violence ou autres dans les classes. Il manquait un dispositif qui permettait aux élèves de contacter la médiation. Ce dispositif a été créé. Il s'agit de boîtes aux lettres, vous en avez peut-être entendu parler pour celles et ceux qui ont des enfants, qui sont installées dans tous les centres scolaires et qui permettent justement aux élèves d'accéder à la médiation en direct d'une manière plus discrète vis-à-vis de leurs camarades ou dans les situations où ils ne voudraient pas en parler à leurs enseignants pour faire appel à la médiation.

Les messages qui sont déposés dans ces boîtes aux lettres sont analysés et permettent de soulever une partie des problèmes de violence verbale principalement, de problématiques qui se passent dans le cercle des écoles. Cela permet de soulever aussi des problématiques plus larges de violence dans les familles ou en dehors de l'école. Donc, on voit que grâce à ce dispositif, on arrive à détecter un petit peu plus de situations.

Par rapport au harcèlement numérique lié au téléphone portable, un projet a vu le jour cette année. Il est porté par la direction des écoles, projet d'éducation numérique qui cible les élèves de 4H à 7H qui consiste en fait, à faire des devoirs à la maison entre les parents et les enfants. J'ai pu le tester, c'est assez intéressant. L'objectif de ces devoirs qui s'étalent sur quatre semaines est principalement de sensibiliser les élèves aux effets d'une utilisation inappropriée des différents médias, sensibiliser les parents quant à leur rôle éducatif concernant cette thématique-là, favoriser la participation des parents via des devoirs à faire en commun, stimuler les échanges parents-enfants et favoriser une réflexion commune, apporter des notions théoriques de base sur cette thématique aux parents et aux enfants et prévenir les dérives possibles d'une utilisation néfaste des médias numériques. Le projet s'est déployé sur le mois de novembre. Une évaluation sera faite à la fin de l'année scolaire donc dans trois jours. Le dispositif sera vraisemblablement reconduit pour l'année prochaine.

Il existe également un troisième projet, qui date de quelques années, le projet des gilets verts qui est un projet de médiation par les pairs des élèves de 7 et 8H en principe qui revêtent dans certains centres scolaires un gilet vert pendant la récréation. Ces élèves sont formés par l'équipe de médiation entre le médiateur et les deux médiatrices scolaires. Leur rôle finalement dans la cour est d'apaiser les tensions,



d'instaurer un climat de confiance, d'aider les élèves à se calmer, favoriser une communication respectueuse entre les élèves en désaccord, aider les élèves à exprimer leurs opinions et leurs sentiments, viser le problème pas les élèves, proposer des solutions pacifiques, s'assurer que la solution trouvée soit équitable et pacifique. Ces objectifs ont l'air ambitieux, mais il y a une vraie valorisation finalement pour ces élèves qui ont cette responsabilité dans la cour d'école. Ce projet, parti d'un centre scolaire, fait des émules et est maintenant pratiquement dans tous les centres. Ce projet également est évalué chaque fin d'année scolaire. Les élèves gilet vert peuvent aussi faire appel à l'équipe de médiation en cas de besoin.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Nous avons également consulté notre partenaire de la Police cantonale qui nous a donné les informations suivantes : dans le domaine de la prévention de la violence chez les mineurs, la Police cantonale est très active sur le sujet. Elle dispose, pour ce faire, d'une section spécialisée au sein de la police judiciaire, appuyée par l'unité communication et prévention du Corps.

Ainsi, des campagnes de prévention dans ce domaine sont régulièrement menées sur les réseaux sociaux et autres médias.

Parallèlement, les actions menées sur le plan national par la prévention suisse de la criminalité sont également relayées. Du côté de la police régionale des villes du centre, dans le cadre de l'éducation routière la PRVC intervient dans les classes de 1H à 8H afin de sensibiliser les enfants aux dangers de la circulation. Ces cours permettent également d'aborder d'autres thèmes, tels que la prévention de la violence, le harcèlement ou les dangers liés aux réseaux sociaux. Ces thèmes sont évoqués régulièrement et donnent lieu à de nombreuses questions de la part des enfants. La PRVC intervient également dans le cadre de la médiation scolaire sur la demande des directions des écoles, notamment lors des séances de médiation avec les parents, les enfants concernés, le médiateur scolaire et la direction. La PRVC participe également à l'Observatoire sédunois de la jeunesse qui promeut une culture de mise en réseau et une politique coordonnée de soutien aux jeunes. Les questions relatives à la violence sont régulièrement abordées sous l'angle des différents acteurs. A titre d'exemple, la PRVC et la Police cantonale ont présenté, lors de la dernière séance, l'incidence de la pandémie au niveau de la jeunesse. Au niveau de la campagne du respect des gens et des choses, la PRVC apporte aux jeunes des informations sur le cadre légal en lien notamment avec la violence. Au niveau opérationnel, la PRVC, de par sa mission de police de proximité, assure une présence marquée dans les cours d'école et autres lieux de rassemblements de jeunes. Elle met également des dispositifs particuliers lors des événements impliquant la jeunesse, qu'ils soient réguliers, rassemblements de jeunes dans le jardin public de la Planta, par exemple ou ponctuels, la fête des étudiants. Outre les actions précitées, pour conclure, la Police cantonale et la PRVC, par leur présence préventive, grâce aux patrouilles en particulier et par leur intervention spontanée ou sur appel, sont en contact permanent avec les jeunes. Merci de votre écoute.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Question numéro 7 : radars pédagogiques par Monsieur le Conseiller Stéphane Haefliger.

Lors du plénum du Budget 2022, un amendement à hauteur de 25'000.- sous la rubrique 601.3101 a été accepté par 51 oui, 1 non et 0 abstention.

Cette somme a été mise à disposition du dicastère « Travaux publics & Environnement » pour financer l'achat d'une dizaine de radars pédagogiques scolaires :

- Est-ce que ces achats ont été effectués ?
- Quelle stratégie est utilisée pour leurs installations ?
- Où sont-ils et où vont-ils être installés ?

Merci pour vos réponses



Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Nous avons acquis des radars pédagogiques pour la rue du Rawyl qui passera à une limitation à 30 km/h de 21 heures à 6 heures. Pour la rue des casernes qui aura le même régime que la rue du Rawyl, la commande est en cours. Pour les autres radars avant de passer commande, nous attendons l'homologation de la signalisation par la commission cantonale de signalisation routière (CCSR) qui, pour l'heure, doit traiter une opposition.

Par rapport aux deux autres points qui concernent la stratégie d'installation de ces radars : ils seront-ils installés évidemment aux entrées de Sion. Les nouvelles zones limitées à 30 kmh seront progressivement équipées de ces radars dès l'homologation de la signalisation pas la CCSR. Les emplacements précis de ces radars n'ont pas encore été tous déterminés. Les zones proches des centres scolaires seront privilégiées, en réponse à votre intervention lors du budget. J'espère ainsi avoir répondu à la question.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Question numéro 8 : problèmes de sécurité liés aux matchs du FC Sion par le Conseiller Michaël Bernhard.

La pandémie de la COVID a eu au moins un avantage; celui d'éliminer temporairement le fléau du hooliganisme avec toutes ses fâcheuses conséquences.

Le retour à la "vie normale" a rappelé aux Sédunoises et Sédunois la dure réalité dans ce domaine. Le dernier match entre le FC Sion et Servette le 22 mai 2022, classé comme rencontre à très haut risque, a donné l'occasion aux casseurs de briser des vitrines, de dégrader des façades et autres murs de bâtiments ou encore d'endommager des voitures. Tout cela a pu se passer malgré une très forte présence policière.

En 2019, le canton, le FC Sion, le ministère public, la Police cantonale et la Ville de Sion ont élaboré un concept appelé "ACSES" pour répondre à ce problème. Ce concept est-il toujours en vigueur ?

Comment se fait-il que des rencontres à haut risque ne soient pas soumises à des restrictions plus importantes telles que fermeture du secteur visiteurs par exemple ?

Pour toute manifestation sur le territoire communal, un concept de sécurité doit être présenté par les organisateurs lors de la demande d'autorisation. Que fait la Ville lorsqu'il s'avère que le concept n'a pas fonctionné ?

Considérant les nombreuses déprédations sur le domaine public et privé ainsi que les entraves à la circulation, la Ville ne devrait-elle pas revoir l'accord-cadre conclu avec le FC Sion ?

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. La violence et les débordements dus aux comportements des fans à risques lors des rencontres de football de Super League, constituent une triste réalité. Loin de diminuer, elles ne font que s'amplifier et ce partout en Suisse. Si les dispositifs de la Police cantonale et de la PRVC ont permis jusqu'à ce jour d'éviter d'avoir des personnes blessées sur le domaine public, la situation reste préoccupante. L'augmentation du nombre d'équipes en Suisse football League dès la saison 23-24 va par ailleurs augmenter les risques de débordement.

De manière générale et pour les rencontres du FC Sion à Tourbillon, un concept de sécurité est chaque année élaboré par le club en vue de l'obtention des autorisations permettant d'organiser des rencontres de Super League et de coupe de Suisse. Par ailleurs, les rencontres à haut-risque font à chaque fois l'objet d'une évaluation spécifique des risques liés à ces dernières. Le dispositif policier est ensuite articulé en conséquence. Dans l'octroi de ces autorisations pour ce type de rencontre la Municipalité de Sion est particulièrement attentive à les accompagner de conditions spéciales afin que tout se déroule dans les meilleures conditions possibles. Nous pouvons adapter nos autorisations à chaque rencontre si nous le jugeons nécessaire. Le prochain match opposant le FC Sion au FC Servette fait d'ailleurs actuellement l'objet d'une évaluation complète des risques avec le commandant de la Police. Je tiens à préciser qu'à l'heure où nous parlons tant, Monsieur le Président, que Monsieur le Chef de service de la sécurité publique sont en contact permanent et quotidien avec l'état-major de la Police cantonale pour



prendre les meilleures décisions possibles. Lors de la séance du Conseil municipal du 7 juillet prochain, le commandant de la police cantonale valaisanne viendra présenter les différentes variantes du dispositif sécuritaire à mettre en place afin que nous puissions prendre notre décision en toute connaissance de cause. Enfin, la PRVC collabore étroitement avec la Police cantonale, tant dans la phase préparatoire des matchs que lors de l'événement lui-même sur la base de l'évaluation du risque de chaque match afin d'avoir une action coordonnée et efficiente sur le terrain. Merci de votre écoute.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Dernière question : vidéosurveillance par Monsieur le Conseiller Patrick Siggen.

Une question sur le budget 2022 de la Ville portait sur l'entretien de caméras de vidéosurveillance installées sur l'espace public sédunois. La réponse apportée par la Municipalité a confirmé l'existence de caméras, d'où les questions suivantes :

- Est-ce que l'utilisation de cette surveillance vidéo est légale ? Est-ce qu'un règlement en la matière a déjà été soumis au Conseil général ?

D'autre part, je vous remercie d'apporter les compléments d'information suivants :

 Combien de caméras de vidéosurveillance sont installées dans l'espace public sédunois ? Quel est l'objectif recherché ? Qui a accès à ces images et à quelles conditions ? Combien de temps les images sont-elles conservées ?

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. L'utilisation de la vidéosurveillance repose sur l'article 21 bis du règlement de police de la Ville de Sion, dont le titre est caméras vidéos à des fins de surveillance vidéosurveillance, règlement qui a été adopté par le Conseil général en séance du 28 octobre 1996 et homologué par le Conseil d'État du Canton du Valais, le 5 novembre 1997.

Jusqu'à ce jour, les prescriptions en matière de vidéosurveillance sont réglées par le règlement de police. Or, la PRVC oeuvre actuellement sur la rédaction d'un nouveau règlement de police, basé sur le règlement type fourni par l'État du Valais afin que les deux communes membres de l'association de communes PRVC, soit Sierre et Sion puissent bénéficier d'un unique règlement de police. Dans le projet de nouveau règlement de police, il est prévu que l'article concernant la vidéosurveillance soit supprimé au profit d'un règlement distinct. A noter que ces deux règlements seront soumis pour validation auprès des deux Conseils généraux de Sion et de Sierre.

La Ville de Sion dispose de 60 caméras fixes sur le domaine public ainsi que 19 en relation avec les écopoints afin de répondre aux prescriptions en la matière. La présence des caméras de vidéosurveillance est toujours signalée sur les sites concernés et disponible sur le site internet de la Ville de Sion à l'adresse https://www.sion.ch/_rte/thema2/19465. A noter que la PRVC dispose de deux caméras mobiles qui peuvent être également mises en place, notamment dans des situations de déprédation ou d'incivilité récurrentes, par exemple dans les cours d'école. Dans tous les cas, ces caméras mobiles sont installées dans des lieux disposant des avertissements nécessaires, la petite pancarte qui indique la présence de la vidéosurveillance.

L'utilité de la vidéosurveillance repose sur deux axes principaux, à savoir une utilisation préventive et dissuasive et une utilisation à des fins de preuve. Dans le premier cas, la vidéosurveillance répond à un objectif de prévention et de dissuasion, principalement dans le domaine des incivilités et de déprédations. Il permet également d'avoir au besoin une vision de l'utilisation de l'espace public et de son occupation, par exemple dans le jardin public de la Planta, notamment les vendredis et samedis en fin de journée, permettant ainsi de pouvoir réagir au niveau opérationnel et orienter les patrouilles dans un but préventif et de proximité avec la population. Dans le second cas, l'utilisation de la vidéosurveillance peut permettre d'identifier les auteurs d'infractions pénales ou apporter des éléments de preuve dans des enquêtes pénales. A titre d'exemple, la PRVC a transmis à la Police cantonale en 2021 une vingtaine d'enregistrements sur réquisition du ministère public. A noter que d'une manière



plus générale, ces deux buts visent à augmenter la sécurité de la population ou, pour le moins, à diminuer le sentiment d'insécurité.

L'accès et la gestion de la vidéosurveillance ont été confiés à la Police régionale des villes du centre, conformément à l'article idoine du règlement de police qui lui confère cette compétence. Les caméras peuvent être consultées en direct par les opérateurs de la centrale d'engagement de la PRVC. La consultation des images enregistrées n'est possible quant à elle que par les cadres effectuant par tournus le rôle d'officier de service. Il s'agit de sept personnes, les sept cadres de la PRVC, ainsi que par le Chef de la centrale, qui est responsable de la remise des enregistrements sur requête de la Police cantonale.

Les images enregistrées sont détruites automatiquement après un délai de 21 jours, seuls sont conservés les enregistrements pour lesquels une décision du ministère public a été rendue. Merci de votre attention.

IX- Divers/Divers

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons maintenant aux questions orales. Je vous passe la parole, Monsieur le Conseiller Gabriel Mukuna.

Mukuna Gabriel, Conseiller général, Le Centre. J'aimerais tout d'abord dire merci au Président pour ce beau livre. Certains rêvent et imaginent un lieu idéal en ces temps de canicule et se demandent quand est-ce que la population pourrait se baigner dans le Rhône ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement le Rhône peut être facteur d'attractivité pour les baignades, surtout en temps de grosses chaleurs. Malheureusement, je pense que l'on a une réalité assez compliquée avec ce fleuve contrairement à l'Aar que l'on peut imaginer descendre à la nage en toute sécurité sur certains tronçons. Sur le Rhône, cela semble relativement difficile. Par contre, vous le savez, le projet Sion sur Rhône veut essayer de réconcilier la population avec son fleuve.

Alors, je pense que l'on pourra en tout cas se baigner les pieds dans quelques années mais le parcourir sur de longues distances en nageant est un exercice qui ne sera pas à la portée de tout le monde.

Baeriswyl Aline, Conseillère générale, PS. La nuit de samedi m'a beaucoup interrogé sur Alaïa. Certains le savent peut-être, il y avait les longest surf days ce week-end et plusieurs shows de lumière pour l'événement. Oui, nous avons déjà parlé plusieurs fois des lumières d'Alaïa mais cette fois, c'est bien toute autre chose. Ce qui m'a interpellé n'est pas l'événement en lui-même mais bien le show de lumière auquel j'ai eu droit sur ma terrasse à Aproz. Ce dernier a duré plusieurs heures et jusqu'à plus d'1 heure 30 du matin, l'heure à laquelle j'ai arrêté de vouloir savoir jusqu'à quelle heure cela allait durer.

Baar, Coor, Nendaz et le ciel étaient tout en lumière. Était-ce le nouveau Sion et lumières ? Par les réseaux sociaux, j'ai pu voir différents contenus montrant ces projecteurs à la Hollywood ou encore le projecteur pour appeler Batman. De plus, la portée de ces lumières était d'au minimum 1 km et a beaucoup choqué les habitants de mon quartier.

Mes questions sont les suivantes : est-ce que Alaïa a dû faire une demande pour ce show de lumière ? Ce type de show va-t-il se reproduire ? Est-ce que la Ville cautionne ce show impactant tout un quartier et une autre commune, engendre de la pollution lumineuse et le dérangement de la faune nocturne.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Toutes les manifestations subissent le même traitement. La manifestation qui a été demandée par Alaïa a donc été analysée par le service de la sécurité publique selon les formulaires que l'on trouve en ligne sur le site de sion.ch. Le Conseil municipal a autorisé, sur la base des conditions qui sont remplies. Ce que nous avions fait lors d'une précédente manifestation, c'est que nous avons conditionné la tenue de la manifestation au respect des directives du service de l'environnement qui, eux, sont responsables de l'application des règles en



termes de jeux de lumière tels que vous les avez appelés. Je ne peux que vous donner raison si ces directives n'ont pas été appliquées, il est de la compétence du service de l'environnement, ensuite de prendre les dispositions nécessaires. Nous prenons acte de votre constat qui motivera certainement les décisions ultérieures qui seront prises par la Municipalité relatives à la demande de cet organisme de faire des manifestations. On prendra également langue avec le SEN pour transmettre ce constat parce que, sauf erreur, il s'agit de la loi sur les rayons ionisants qui gère cette problématique de l'utilisation abusive de spots lumineux. Je vous remercie d'avoir attiré notre attention sur ce fait.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Je vais abréger les salutations vu que cela a déjà été fait précédemment. Nous avons appris par la presse et notamment aussi par un communiqué en interne du test de la vitesse à 30 km/h. Les effets sont positifs, on roule déjà à 30 mais la journée aussi.

Je me posais la question si d'autres mesures d'accompagnement vont être prises pour cet essai pilote outre la pose de radars pédagogiques, notamment peut-être une information sur un changement de signalisation ou autres mesures pour accompagner cela. Est-ce qu'il y a des choses qui sont prévues ? Merci.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre. Le Conseil municipal a décidé de faire deux tests comme vous l'avez bien vu, donc à la rue du Rawyl et à la rue des Casernes.

On a fait un communiqué de presse qui est sorti ce matin pour attirer l'attention des gens. Les automobilistes sont censés voir ce qui est au bord des routes mais ils ne regardent pas toujours.

Vous savez que l'on a plus globalement un autre projet qui est de mettre en zone 30 à l'heure la rue de Loèche, l'avenue Ritz, tout le Petit Chasseur et l'avenue de la Gare. Là nous sommes dans une problématique un tout petit peu différente qui est de mieux concilier les différents modes de transport en attendant d'autres transfigurations de nos chaussées.

Evidemment, nous allons informer systématiquement sur tous les changements qui se font. On s'attend quand même à ce que les gens regardent les panneaux au bord des routes. Mais il y aura systématiquement une information qui se faite à ce sujet.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Je clos donc ce plénum. Je vous rappelle de ne pas oublier vos cartes.

Je vous souhaite de très bonnes vacances à toutes et à tous et on se revoit le 13 septembre pour notre plénum d'information. Bel été, bonne soirée.

Sion, le 15 septembre 2022

La Présidente

Virginie Rossier

La Secrétaire

Christine Bourban Carthoblaz



LISTE DES PRESENCES DU 21.06.2022

Présents

FIESE	1163		
Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Andrey	Michel	LES VERTS
2	Andrey Berclaz	Marlyne	PS
3	Arroyo	Tomas	PS
4	Baeriswyl	Aline	PS
5	Barras-Dussex	Gabrielle	UDC
6	Bernhard	Michaël	le Centre
7	Berthod	Julien	PS
8	Bianchi	Killian	PS
9	Boand	Vincent	UDC
10	Bornet	Patrick	PLR
11	Bornet-Studer	Ruth	PLR
12	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
13	Bourban-Mathis	Sophie	le Centre
14	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
15	Courtine Mudry	Ariane	LES VERTS
16	Dähler	Patrick	PLR
17	de Lavallaz	Valérie	le Centre
18	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
19	Duroux	Christophe	le Centre
20	Frily	Gabrielle	LES VERTS
21	Gaillard	Marie	le Centre
22	Gapany	Lionel	PLR
23	Genin	Thierry	LES VERTS
24	Georges	Bérénice	PS
25	Guex-Crosier	Johanne	PS
26	Haefliger	Stéphane	le Centre
27	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
28	Kuchler	Fabien	PLR
29	Juillerat	Olivier	PLR
30	Lauener	Georges	UDC
30	Lauener	Georges	UDC

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS
32	Meyer	François	PLR
33	Micheloud	Benoît	le Centre
34	Micheloud	Florian	le Centre
35	Mirailles	Christian	LES VERTS
36	Moren	Jean-Philippe	le Centre
37	Mukuna	Gabriel Akanga	le Centre
38	Perruchoud	Stéphanie	le Centre
39	Pfister	Brigitte	LES VERTS
40	Pitteloud	Christian	le Centre
41	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
42	Reist	Martin	UDC
43	Rey	Charles-André	le Centre
44	Rossier	Virginie	le Centre
45	Sierro	Christophe	le Centre
46	Sierro Fardel	Christelle	PLR
47	Siggen	Patrick	le Centre
48	Stalder	Thierry	PLR
49	Tavernier	Jérôme	PLR
50	Thiessoz Reynard	Annie	LES VERTS
51	Ulrich	Daniel	PLR
52	Vergères	Marion	UDC
53	Vergères	Pierre Michel	UDC
54	Vuissoz	Grégoire	PS
55			
56			
57			
58			
59			
60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Antonioli	Florence	le Centre
2	Gianadda	Isabelle	le Centre
3	Gillioz	Fernand	PLR

Ν	lbre	Nom	Nom	Parti
	4	Kuchler-Mayor	Noémie	PLR
	5	Pitteloud	Christophe	le Centre
	6	Zumstein	Alain	PLR

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1			
2			
3			

Nbre	Nom	Nom	Parti
4			
5			
6			